



hISTOIRE DES IDEES  
APOLITIQUES  
MODERNES

# HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

Colle début janvier : uniquement sur Histoire des idées politiques modernes / 3h / 2 sujets de dissertation et 1 sujet de commentaire (même forme pour examen de mai).

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION ..... 4

### LEÇON 1 : L'ABSOLUTISME ..... 4

#### I. GÉNÉRALITÉS ..... 4

##### A. LES ORIGINES ..... 5

##### B. L'AFFIRMATION DE L'ABSOLUTISME ..... 5

#### II. MACHIAVEL ..... 6

##### A. MACHIAVEL EN SON TEMPS ..... 7

##### B. LA RÉCEPTION DE L'OEUVRE DE MACHIAVEL DANS LES SIÈCLES SUIVANTS ..... 9

#### III. THOMAS HOBBES ..... 10

##### A. PRÉSENTATION DE L'AUTEUR ..... 10

##### B. LA PENSÉE DE HOBBES ..... 12

###### 1. LES HOMMES NATURELS ..... 12

###### 2. SORTIR DE L'ÉTAT DE NATURE : LE CONTRAT SOCIAL SELON HOBBES ..... 13

###### 3. ANALYSE DU POUVOIR DU LÉVIATHAN ..... 13

###### 4. LA CONFUSION OU LA SUBORDINATION DU POUVOIR RELIGIEUX AU POUVOIR POLITIQUE ..... 15

### LEÇON 2 : LA CONTESTATION DE L'ABSOLUTISME ..... 16

#### I. JOHN LOCKE (1632 – 1704) ..... 17

##### A. CONTEXTE HISTORIQUE ..... 17

##### B. LA PENSÉE POLITIQUE DE JOHN LOCKE ..... 18

# HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

I.	L'ÉTAT DE NATURE.....	18
II.	LE PASSAGE DE L'ÉTAT DE NATURE À LA SOCIÉTÉ POLITIQUE CHEZ LOCKE .....	18
III.	LA DOCTRINE DE LA « LIBERTÉ SOUS LA LOI ».....	20
IV.	SPÉCIFICITÉ DE LA PENSÉE DE LOCKE PAR RAPPORT À HOBBES : LE DROIT À L'INSURRECTION .....	21
V.	MONTESQUIEU .....	21
VI.	A. ÉLÉMENTS DE BIOGRAPHIE : VIE ET ŒUVRE DE MONTESQUIEU.....	22
VII.	B. L'EXPOSÉ DE LA PENSÉE POLITIQUE DE MONTESQUIEU .....	23
VIII.	1. DES LOIS.....	23
IX.	2. LA THÉORIE DES GOUVERNEMENTS.....	24
X.	3. LA CONSTITUTION D'ANGLETERRE OU LA SÉPARATION DES POUVOIRS.	26
XI.	4. LA THÉORIE DES CLIMATS .....	28
XII.	5. L'ÉLOGE DE LA NOBLESSE.....	28
XIII.	III. JEAN-JACQUES ROUSSEAU (1712 – 1778) .....	29
XIV.	A. LA VIE ET L'ŒUVRE DE ROUSSEAU.....	29
XV.	B. LA PENSÉE POLITIQUE DE ROUSSEAU .....	30
XVI.	1. L'ÉTAT DE NATURE.....	31
XVII.	2. LE CONTRAT SOCIAL ET LA JUSTE CITÉ.....	32
XVIII.	3. LA RÉPUBLIQUE ROUSSEAUISTE.....	33
XIX.	C. LA RÉCEPTION DE L'ŒUVRE DE ROUSSEAU .....	34
XX.	1. Rousseau, théoricien de la Révolution française ? .....	34
XXI.	2. Rousseau précurseur du totalitarisme ? .....	35
XXII.	LEÇON 3 : ADAM SMITH .....	36
XXIII.	I. BIOGRAPHIE D'ADAM SMITH (1723 – 1790) .....	36
XXIV.	II. LA PENSÉE ÉCONOMIQUE D'ADAM SMITH.....	36
XXV.	A. LES INSPIRATEURS DE LA PENSÉE D'ADAM SMITH.....	36
XXVI.	B. LA DIVISION DU TRAVAIL.....	37

## INTRODUCTION

Depuis toujours les hommes se sont interrogés sur ce qui pouvait fonder le droit et apporter le bien commun dans les collectivités. Ceci concerne la vie en communauté dans la cité. **L'histoire des idées politiques** pose quelques difficultés car elle est **au croisement d'autres disciplines** comme la philosophie, l'historiographie, etc. Cela **implique donc une prise en compte du temps** (et donc d'éviter les anachronismes). On oscille donc entre **2 écueils** : être **trop restrictif** ou au contraire, être **trop large**. Il faut toujours bien garder à l'esprit la chronologie des auteurs et des évènements notamment. Cela pose aussi la question du point de départ de cette investigation alors que la politique existe depuis l'origine de l'espèce humaine, y compris en ce qui concerne la période préhistorique. Même les civilisations les plus anciennes ont été confrontées au phénomène politique. **La structuration d'un véritable corpus d'idées politiques n'apparaît qu'avec les Grecs durant l'époque classique puis chez les Romains.**

Ce cours va laisser de côté tout le champ de la pensée politique antique et médiévale. On commencera donc avec Machiavel qui est considéré comme le père de la pensée politique moderne. En effet, si à l'époque la politique reste une discipline éthique, avec Machiavel on assiste à la dissociation délibérée de la morale et de la politique qui va contribuer à faire de la politique une science qui s'émancipe de la tutelle de la morale et de la religion.

L'historien des idées politiques se heurte aussi au **problème de la subjectivité**. D'abord de celle des auteurs eux-mêmes : de quelle manière hiérarchiser leurs différents apports ? quelle partie de leurs œuvres est la plus féconde ? comment lire leurs écrits ? comment interpréter les mots de penseurs d'une autre époque sans sombrer dans l'anachronisme ? On peut constater aussi sur la longue durée en remontant jusque l'Antiquité que la recherche du meilleur gouvernement et des meilleures lois est un effort permanent. On peut aussi faire face à un sentiment d'éternel recommencement lorsque l'on lit des auteurs ayant vécu et écrit à des siècles de distance.

## Leçon 1 : L'absolutisme

### I. GÉNÉRALITÉS

Le terme d'absolutisme a été forgé *a posteriori* puisqu'il est apparu en France à la fin des années 1790. Avant d'être repris en Angleterre dans les années 1830. Il est donc au départ forgé

# HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

pour désigner la forme de pouvoir qui était consubstantielle à l'Ancien Régime auquel la Révolution a voulu mettre fin. Si ce terme est postérieur à son objet, l'expression de pouvoir absolu est employée en France dès le XVI<sup>e</sup> siècle et elle se trouve être la traduction littérale du latin médiéval *potestas absoluta*. C'est donc un pouvoir indépendant ou complet par lui-même. Il existe un corps de doctrine autour du concept de pouvoir absolu dès le XVI<sup>e</sup> siècle et ce corps de doctrine va se structurer à la Renaissance avec l'affirmation des Etats-nations d'Europe occidentale.

## A. Les origines

Il y a des origines anciennes à cette notion que l'on peut résumer brièvement de la manière suivante :

- Dans le droit impérial romain avec l'affirmation du pouvoir autocratique de l'empereur (les digestes de l'empereur Justinien attribuent au juriste romain Ulpian deux formules : « ce qui plaît au Prince a force de loi » ; « le Prince est délié des lois ») ;
- Dans la plénitude du pouvoir papal (avec la querelle des investitures au XI<sup>e</sup> siècle : le *Dictatus Papae* de Grégoire VII affirme la plénitude du pouvoir du Pape qui se présente comme le vicaire du Christ et qui estime donc avoir des pouvoirs temporels). Le pouvoir pontifical concerne le pouvoir du Pape à la fin du Moyen-Âge mais engage aussi une hiérarchie de l'Eglise au sein de laquelle s'affirme ce que l'on appelle le *pontificalis potestas* ;
- Dans la généralisation de l'étude du droit romain dans les universités qui vont former un certain nombre de conseillers des différents souverains d'Europe. Les canonistes affirment par exemple : « Le Roi de France est empereur en son Royaume ». C'est la fin de l'idéal romain de l'unité politique de la chrétienté. L'empire n'est plus universel, des territoires lui échappent. Les princes des royaumes souverains ont fonction d'empereur dans leur territoire malgré l'existence d'un empereur du Saint-Empire romain germanique. Cette formule est reprise au début du XIV<sup>e</sup> siècle au profit des cités-Etats italiennes. Cependant, cette doctrine n'est pas acceptée par tous et rencontre la réticence de certains juristes attachés à l'idée de primauté de la loi et à l'idée du pouvoir représentatif ou participatif.

## B. L'affirmation de l'absolutisme

L'idée d'un pouvoir absolu est présente en Europe depuis longtemps. Au Moyen-Âge, elle n'est pas parvenue à s'imposer mais les changements politiques, économiques et sociaux de la Renaissance vont contribuer à faire pencher la balance du côté des pouvoirs forts et centralisés. On observe alors le décloisonnement des espaces étroits qui avaient permis le développement de la société féodo-vassalique, l'amélioration des communications et la maîtrise des routes maritimes (Grandes découvertes). Les commerçants ou les industriels dynamique ont alors besoin de règlements homogènes à une plus grande échelle. Les intérêts

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

des commerçants et des gouvernants convergent ainsi vers la centralisation des pouvoirs (des pouvoirs locaux vers les pouvoirs royaux).

Toutefois, les succès de l'absolutisme restent inégaux comme en témoignent le maintien des morcellements politiques dans des Etats comme l'Allemagne ou l'Italie. On peut tout de même nuancer ce constat puisqu'en Allemagne par exemple, la réforme luthérienne participe à faire avancer l'absolutisme dans l'Est et le Nord du pays.

En France, on observe une montée incontestable de l'absolutisme beaucoup nette que dans les Etats voisins comme l'Espagne ou l'Angleterre. Au XVe siècle, le Royaume de France apparaît déjà comme le plus compact et le plus homogène des Etats européens. A travers la sanction de Bourges, Charles VII assure la prépondérance du pouvoir de la couronne de France sur l'Eglise gallicane (autonomie de l'Eglise française). Il y a, à partir de ce moment, une accoutumance à l'absolutisme dans la pratique du pouvoir en France surtout après le règne de François Ier. A partir du milieu du XVIe siècle, les juristes commencent à contester la nécessité que le roi s'entoure d'un conseil mais aussi celle que le roi réunisse sa Cour de Parlement. Les ordonnances du roi ont donc force de loi et le roi peut abroger les lois et autoriser les coutumes qui sont contraires aux lois.

A la même époque, une autre idée fait son apparition : si l'on veut un Etat de droit, il faut s'affranchir entièrement du féodalisme car le modèle de l'Etat de droit c'est Rome est la féodalité est un phénomène qui est barbare et pas romain.

### II. Machiavel

Cet auteur est universellement connu et renvoie à une époque (la Renaissance), une nation (Italie) et une ville (Florence). Le concept de machiavélisme renvoie à l'idée d'une promotion, d'une vision des réalités politiques débarrassée de scrupules juridiques et moraux qui restreignait l'action de l'Etat au Moyen-Âge. On constitue ainsi la politique comme une sphère autonome ayant ses propres lois. C'est ainsi que naît la science politique moderne ou l'« art de l'Etat ».

Emerge aussi avec le machiavélisme le concept de « raison d'Etat » qui fait reposer le pouvoir politique non plus sur le savoir comme chez Platon mais sur la force. La naissance de la science politique moderne s'intéresse moins aux principes de la société civile que l'on voyait développés chez Aristote qu'aux techniques de la prise et de la conservation du pouvoir. Par ailleurs, la vision du pouvoir selon les critères de Machiavel ne fonde pas la légitimité du prince chrétien mais affirme qu'il suffit au prince de paraître de bonne religion. Assurément, Machiavel est un théoricien politique même si l'on ne trouve pas chez lui de système conceptuel développé de manière cohérente et exposé de manière suivie. Il reste un conseiller du prince moins soucieux de la vérité que de l'utilité.

## A. Machiavel en son temps

Machiavel est né à Florence en 1469 dans une ancienne famille florentine à mi-chemin entre la petite bourgeoisie et le petit peuple. Il suit une éducation humaniste qui lui donne le goût de l'Antiquité latine.

Il écrit dans l'Italie de la Renaissance qui se caractérise par des mœurs politiques criminels et une incapacité à rivaliser avec les autres grandes puissances européennes centralisées du fait d'un morcellement politique. Dans le même temps, elle est aussi au cœur d'une magnifique floraison artistique. Florence n'échappe pas au contexte général de la péninsule et s'est affirmée en Toscane depuis la fin du Moyen-Âge et est à la tête du grand-duché éponyme. En 1434, Cosme de Médicis, représentant d'une famille de riches banquiers, s'est emparé du territoire et fonde une dynastie qui se prolonge sur plusieurs siècles.

Lui succède Laurent le Magnifique qui meurt en 1492 et est suivi de Pierre de Médicis qui perd le pouvoir en 1494 au profit de l'occupant français. En effet, les rois de France qui ont des vues sur le milanais et le Royaume de Naples, lancent des campagnes en Italie. L'entrée de Charles VIII dans Florence est consécutive à un accord avec Pierre de Médicis. Le peuple florentin se révolte et renverse Pierre de Médicis, rétablissant donc la république. Le premier détenteur du pouvoir est alors un moine dominicain du nom de Jérôme Savonarole qui instaure une démocratie théocratique et puritaine. Il finit par heurter les Florentins par ses prédications dramatiques et son moralisme rigide. On le pend en 1498.

Un pouvoir républicain plus classique se met en place, dirigé par Pierre Soderini dont Machiavel est un des hommes de confiance. Il devient Secrétaire de la Commission des Dix pour la Liberté et la Paix (sorte de Ministre de l'intérieur et de la guerre) ce qui l'amène à jouer le rôle de diplomate auprès des puissances européennes occidentales comme les Etats pontificaux ou la France. Cependant, sa situation personnelle et son existence restent marquées par une médiocrité. Cette expérience des souverains et dirigeants européens lui permet de donner une base empirique à ses travaux. Il étudie ainsi les rapports entre peuples et pouvoirs. Il entre surtout avec Cesare Borgia (fils du pape Alexandre VI) qui constitue pour Machiavel le prince doté de *virtu*. En 1512, la République florentine se trouve prise dans les remous de la crise qui oppose le pape Jules II et le Roi de France Louis XII et subit un grave échec qui implique l'effondrement du régime républicain et la restauration des Médicis avec le soutien du pape allié aux Espagnols contre les Français. Machiavel est brièvement emprisonné puis libéré mais déchu de ses responsabilités. Il se retire dans sa villa aux alentours de Florence et se met à l'écriture.

Son ouvrage le plus célèbre est *De principatibus* (*Le Prince*) qui a été rédigé entre 1513 et 1514. Cet ouvrage est dédié, une fois achevé, à Julien et Laurent de Médicis. Cela reste son ouvrage théorique principal. On peut encore citer le *Discours sur la première décade de Tite-Live* ou *L'art de la guerre*.

Dans les années 1520, il occupe des postes relativement peu importants. Finalement, il meurt en 1527 très peu de temps après le sac de Rome par l'armée impériale de Charles Quint.

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

Dans le chapitre XVIII du *Prince*, on retrouve 2 idées principales : le prince doit savoir user de la nature bestiale et de la nature humaine (qui intègre aussi la nature animale) ; la bête se subdivise en lion (animal incarnant la force) et en renard (animal qui est l'incarnation de la ruse). Autrement dit, il ressort de la conjugaison de ces deux idées que le prince doit savoir user de violence et de dissimulation. A partir de là, on est en présence d'un pessimisme foncier sur la nature humaine. Pour lui, l'homme est vicieux, à l'identique des tyrans qui ont la possibilité de satisfaire ces vices. Le peuple est par nature naïf, crédule, stupide et finalement, les gens individuellement sont lâches et faibles. De cette humanité émerge certains hommes qui possèdent une qualité particulière : la *virtu* (force, virilité). Cette notion renvoie à une propriété positive, dynamique et active.

Nietzsche voyait dans *virtu* le concept de « volonté de puissance ». Il faut souligner que la *virtu* s'oppose à la morale car le problème de celle-ci est différent de la morale. C'est plutôt la réussite du prince. Un homme doué de *virtu* sait faire preuve d'énergie mais ses qualités peuvent entrer en conflit avec la fortune car la *virtu* d'un homme ne lui permet pas toujours d'affronter la chance qui peut être mauvaise et ainsi venir contrarier ses plans. Ainsi, la *virtu* reste un idéal pour Machiavel.

La question du comportement du prince vis-à-vis de son peuple est aussi une question centrale dans l'œuvre de Machiavel. A son époque, ce sont la religion et la morale qui dictent sa conduite au prince chrétien qui doit se comporter humainement à l'égard de ses sujets dans le respect de la religion. Machiavel va à l'encontre de cela. Pour lui : « un souverain prudent ne peut ni ne doit observer sa foi, une telle observance tournerait contre lui, et jamais un prince n'a manqué de motifs légitimes pour colorer son manque de foi ». Ainsi, pour Machiavel, c'est à condition de ne se faire aucune illusion sur la nature humaine qu'un prince peut maintenir l'ordre social. Machiavel fait donc l'éloge du pragmatisme en dehors de tout critère juridique ou moral. La politique est donc le domaine du fait, c'est-à-dire de la force (la fin justifie les moyens). Le succès donne rétrospectivement sa qualité morale au fait accompli.

Il en découle un certain nombre de principes qui sont au nombre de 4 :

- Il vaut mieux être craint qu'être aimé car l'amour entre les sujets et le prince crée un lien d'obligation qui peut se rompre tandis que la crainte s'exerce de façon permanente ;
- Les gouvernements doivent employer la ruse, jouer de la dissimulation, des apparences et de la réalité ;
- Il faut soit détruire entièrement un adversaire soit s'en faire un allié. On ne doit jamais adopter de demi-mesures face à ses ennemis car exprimer des menaces sans les mettre à exécution peut être un jeu dangereux ;
- Il est légitime pour les gouvernements de commettre des crimes dans la mesure où cela peut leur permettre qu'un plus grand nombre de crimes soit commis : le principe sacrificiel est érigé en raison d'Etat (Chapitre XVII qui fait référence à Cesare Borgia).

Le secret de son projet qui soutient le pessimisme foncier ne transparaît que dans le dernier chapitre du *Prince* qui a pour titre « Exhortation à délivrer l'Italie des barbares ». Machiavel y manifeste un violent amour de sa patrie qui est déchirée et asservie par les puissances étrangères et rêve alors d'un libérateur qui pourrait être le rédempteur de l'Italie. Il a une

conception holiste de la nation et appelle de ses vœux la levée d'une armée nationale de citoyens. Il considère que le christianisme et son universalisme sont la cause des malheurs de l'Italie.

## B. La réception de l'œuvre de Machiavel dans les siècles suivants

Le problème de la conservation du pouvoir par l'utilisation de tous les moyens efficaces et en particulier la ruse, le mensonge et la pratique de l'assassinat a donné au « machiavélisme » une mauvaise réputation. Cette mauvaise réputation est une conséquence de l'évolution des rapports politiques et religieux dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Les destinataires du livre, les Médicis, ne prêtent aucune attention particulière à l'ouvrage. Pour de nombreux contemporains, il n'y a là qu'un recueil de maximes assez banal et l'intérêt porté à l'ouvrage reste médiocre. L'ouvrage ne choque donc pas vraiment et est autorisé à l'impression par le pape lui-même.

Vers 1550, avec la naissance d'une rumeur qui va aller en s'amplifiant jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, tout change. En effet, le milieu du siècle est marqué par la réforme protestante et le début des guerres de religions et la lecture de Machiavel se trouve déterminée par des événements qui dépassent l'auteur (décédé depuis 25 ans soit dit en passant). Le point de vue de la papauté évolue et on voit désormais dans *Le prince* une écriture impure et scélérate. Le Concile de Trente met l'ouvrage à l'index. C'est de cette époque que datent les termes de « machiavélisme » et de « machiavélique » avec le sens qu'on leur connaît aujourd'hui dans le langage courant. Même si l'œuvre fait l'objet d'une condamnation, un certain nombre de souverains et d'hommes de pouvoir ne manqueront pas de lire et relire Machiavel et certains en feront même leur livre de chevet tels Mazarin et Richelieu.

En 1738, le prince-héritier Frédéric II de Prusse produit ce qui se veut un anti-Machiavel en dénonçant l'impureté de l'écrivain italien. Toutefois, à son arrivée au pouvoir en 1740, Frédéric II s'inspire largement des préceptes de Machiavel. Par exemple, au début de son règne, il réalise un coup de force et annexe la Silésie.

Napoléon est aussi un lecteur attentif de Machiavel et dit même : « Machiavel est le seul livre que l'on puisse lire ».

Au XX<sup>e</sup> siècle, Machiavel va connaître une nouvelle faveur dans la mesure où la société s'émancipe de la papauté et de l'Eglise. Machiavel connaît d'abord un grand succès en Italie et Mussolini publie en 1924 un texte dans lequel il exalte le réalisme de Machiavel. A gauche, le philosophe italien Antonio Gramsci s'inspire aussi du *Prince* en donnant une interprétation très différente de celle de Mussolini. Ces réinterprétations de Machiavel ne sont pas les seules, d'autres théoriciens politiques ont pu s'en inspirer. Le philosophe Claude Lefort, grand théoricien du totalitarisme, dans sa pensée centrée sur l'opposition entre démocratie et totalitarisme, s'inspire de l'héritage de la pensée de Machiavel. De lui, Lefort garde l'idée que toutes les sociétés s'organisent autour de la polarité entre les « grands » et le peuple. Le peuple

qui n'a pas en lui-même la capacité d'accéder à la puissance des « grands » mais n'est pas dépourvu de liberté car il possède le désir de ne pas être opprimé.

Machiavel a mis en relief la scission profonde et irrémédiable de la politique et de la morale. Scission qui ne cesse de tourmenter l'Occident et est empreinte de la morale du christianisme.

## III. Thomas Hobbes

### A. PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Thomas Hobbes peut être présenté comme un homme étrange. Il naît en 1588 qui est une année historique pour l'Angleterre puisque c'est l'année où le roi Philippe II d'Espagne tente de conquérir le Royaume d'Angleterre. Il est le fils de servants de paroisse peu cultivés. Grâce à l'aide d'un oncle, il va pouvoir poursuivre des études à l'université d'Oxford. Il prend à ce moment-là en horreur les discussions politico-religieuses de peur qu'elles n'affaiblissent l'Angleterre. À sa sortie d'Oxford, il rentre au service d'une famille noble, en l'occurrence les Cavendish, et sert de précepteur. Bientôt, sa carrière rebondit : il devient secrétaire du Chancelier Bacon, Premier Ministre du roi Charles Ier. Hobbes se retrouve à un poste de première importance d'autant plus qu'il est vite confronté à la première Révolution anglaise qui oppose le roi au Parlement. C'est dans ce contexte qu'il écrit *Les éléments de la loi*.

L'anglicanisme lancé par Henri VIII triomphe avec le règne d'Elizabeth Ière qui va établir l'acte de suprématie de 1559. Les puritains vont naître dans une opposition à l'Eglise officielle anglicane qu'ils trouvent trop proche de l'Eglise de Rome que ce soit dans la forme et du point de vue doctrinal. Ce courant d'opposition entraîne une réaction du pouvoir royal. Depuis leur avènement en 1485, les Tudor font progressivement évoluer la monarchie anglaise vers l'absolutisme en favorisant la centralisation des pouvoirs autour du roi et de son conseil. Cela dit, à la différence de ce qui se passe en France au même moment, le régime ménage le Parlement qui est constitué de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes.

A la mort d'Elizabeth, un nouveau souverain, l'ancien roi Jacques VI d'Ecosse inaugure la dynastie des Stuart. Jacques Ier meurt en 1625 et son fils Charles lui succède. Les Stuart entendent également renforcer l'absolutisme mais à la différence des Tudor, ils ne craignent pas de heurter les parlementaires. En qualité de chefs de l'Eglise anglicane, ils rentrent en conflit contre les puritains. Ces deux problèmes s'additionnent jusqu'à créer un conflit insoluble. En 1638, la couronne se trouve confrontée à une nouvelle révolte écossaise. A ce moment, l'Ecosse, qui constitue un royaume jumeau à l'Angleterre, est presbytérienne. Le presbytéranisme est un calvinisme mais c'est un calvinisme sans hiérarchie pastorale mais avec un régime d'assemblée. Les presbytériens s'opposent à l'Eglise anglicane.

Le roi, qui veut mater la révolte par la force, convoque le Parlement pour que celui-ci paie les impôts nécessaires pour la réalisation de ce projet. Le 13 avril 1640, le Parlement entre en opposition au pouvoir royal. La fronde perdure ainsi durant deux décennies. Débute alors une guerre civile qui dure 7 ans. Chaque camp se dote de forces armées. L'armée du Parlement

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

est dirigée par deux généraux : Fairfax et Cromwell. Le roi Charles Ier qui a été trahi par les Ecossais avec qui il avait pu se réconcilier, est livré à Cromwell. Il est jugé et se montre offensif durant son procès. Il est finalement condamné et décapité en 1649. La monarchie et la Chambre des Lords sont abolies et on leur substitue, pour éviter la proclamation de la République, le *Commonwealth and free state* qui est proclamé le 16 mai 1649.

En 1653, Cromwell s'empare du pouvoir et établit alors une Constitution écrite et prend le titre de Lord protecteur du Commonwealth, d'Ecosse et d'Irlande. C'est le représentant de la *gentry* puritaine qui s'oppose à la *nobility*. Parvenu au faîte du pouvoir, il tente de réformer les mœurs, encourage le commerce, se montre partisan d'une politique ferme et vigoureuse en matière d'affaires étrangères. Il meurt en 1658 et son fils Richard lui succède mais doit bientôt s'effacer. Son retrait ouvre une nouvelle période d'incertitude politique qui est dominée par la rivalité des généraux Lambert et Monk. Ce dernier met un terme au *Commonwealth and free state* en rappelant en 1660 le fils de Charles Ier qui monte sur le trône sous le nom de Charles II.

Pour revenir à Hobbes, il soutient le roi mais s'exile en France dès 1640 et y demeure durant 11 ans. Il y devient un familier des cercles d'érudits français et fréquente des savants français comme Descartes contre qui il est opposé dans une controverse. Hobbes se situe dans la tradition britannique du nominalisme et refuse d'accorder aux idées un autre statut que celui de construction à partir de données sensorielles. Face au nominalisme, Descartes affirme que le raisonnement n'est pas celui des noms mais bien des choses signifiées par les noms et défend donc une position réaliste. Cette opposition remonte à des oppositions intellectuelles de la fin du Moyen-Âge. Dans le même temps, Hobbes devient le précepteur du futur Charles II. C'est aussi lors de son exil en France qu'il écrit ses deux principaux ouvrages politiques : *De cive* (1642) et le *Léviathan. Traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la République ecclésiastique et civile* (1651). Ce titre renvoie à l'eschatologie juive et en particulier au livre de Job où l'on voit s'opposer deux monstres (un marin et un terrestre : respectivement le Léviathan et Béhémoth) qui sont tous deux issus du chaos mais Béhémoth est la force du chaos alors que le Léviathan s'oppose au chaos (c'est la force de l'ordre). Selon l'Apocalypse, les deux monstres doivent réapparaître sur Terre peu avant la fin du monde et cette réapparition coïncide avec le règne de la terreur avant que Dieu ne les détruise. Hobbes emprunte au livre de Job cette référence qu'il va populariser dans ses écrits puisqu'il intitule son livre comme tel. Dix-sept ans plus tard, il rédige un autre ouvrage intitulé Béhémoth et qui raconte la guerre civile.

Le *Léviathan* est une somme philosophique et se compose de 4 parties : « De l'homme, de sa nature, de son esprit, de ses manières de connaître et de la science » ; « de la république » ; les deux dernières parties abordent des questions religieuses. Dès sa publication, Hobbes se retrouve dans une polémique : certains l'accusent d'athéisme. Il défend l'idée que nulle autorité supérieure ne peut s'ériger en rivale du souverain pouvoir, l'Etat de Hobbes ne devant incarner aucune vérité religieuse. Il choisit alors de rentrer en Angleterre. Hobbes peut donc donner le sentiment qu'il se rallie à ses anciens adversaires mais cela n'est pas en contradiction avec *Le Léviathan* puisqu'il y estime que la légitimité du pouvoir politique tient à sa capacité à assurer l'ordre. Dès lors que les puritains et les parlementaires l'ont emporté, il peut considérer qu'il est possible d'opérer un retour. Ses relations avec le prince de Galles se

refroidissent toutefois inévitablement. Lorsque la restauration des Stuart a lieu, le nouveau roi d'Angleterre interdit à Hobbes toute publication d'un quelconque écrit politique. Il retourne alors au service de la famille Cavendish et se tourne désormais vers les questions de mathématiques et de sciences de la nature et s'attelle à traduire Homère en anglais. Il meurt à 91 ans en 1679.

## B. La pensée de Hobbes

### 1. Les hommes naturels

Hobbes est matérialiste au sens où il pense que l'homme est fait de matière et que celle-ci est animée par les lois mécaniques du mouvement, lesquelles expliquent toute la nature. Au commencement de tout est la nature. L'homme est un mécanisme et la sensation et la pensée sont le produit de la loi du mouvement. La sensation est le produit du heurt de notre corps avec un corps extérieur et cette commotion va se trouver reliée au système central d'où les sens primitifs qui y sont liés. Dans cette perspective, la volonté n'est pas autonome, elle est simplement le dernier appétit et l'homme est gouverné par des mécanismes du type stimulation-réponse. Chaque organisme vivant fait spontanément ce qui favorise sa force vitale et est mu par un principe d'autoconservation d'origine directement physiologique. L'exigence vitale de préserver son être propre est le moteur qui explique tous les comportements. L'homme se distingue des autres animaux par sa raison, sa curiosité, la religion, l'anxiété de l'avenir ou la crainte de l'invisible mais l'homme ne vit pas seul. Que se passe-t-il lorsque l'on met tous les hommes ensemble ? Le résultat semble peu enviable, chacun étant animé par sa tendance propre à la conservation de sa force vitale.

Dans le Chapitre XIII du *Léviathan*, Hobbes pose l'égalité fondamentale des hommes quant aux facultés du corps et de l'esprit, montre que l'égalité entre les hommes provoque l'hostilité entre hommes qui souhaitent la même chose. La défiance entre les hommes légitime le fait de prendre les devants, c'est-à-dire une disposition permanente au combat pour assurer la préservation de soi-même. Il analyse aussi les 3 causes principales de querelle dans la nature humaine :

- La rivalité en vue du profit ;
- La méfiance en vue de la sécurité ;
- La fierté en vue de la réputation (mot, sourire, opinion).

Les hommes ne veulent pas seulement posséder des biens mais être jugés par leurs semblables aussi généreusement qu'ils se jugent eux-mêmes. Ils voudraient contraindre autrui à avoir l'opinion avantageuse qu'ils ont d'eux-mêmes. Dans l'état de nature, pour tout homme, tout autre homme est un concurrent. Tout homme étant l'égal de l'autre, il s'en suit donc concurrence, défiance réciproque, avidité de gloire et de réputation, autrement dit la guerre perpétuelle de chacun contre tous. Il rejoint donc Machiavel et estime que l'homme est méchant par nature. L'état de nature renvoie à l'animalité de l'homme puisqu'il s'agit d'un état de guerre permanent où la justice et l'injustice n'existent pas. Hobbes refuse le caractère

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

naturel et antérieur à l'Etat de la propriété privée. Les hommes à l'état de nature ne vont avoir pour seule et unique idée que sortir de l'état de nature ce qui permet de définir le contrat social selon Hobbes.

### 2. SORTIR DE L'ÉTAT DE NATURE : LE CONTRAT SOCIAL SELON HOBSES

Sous peine de destruction, l'Homme doit sortir de l'état de nature dominé par la passion de la crainte de la mort. La sortie de l'état de nature va passer par un contrat, lequel ne peut être garanti que par un arbitre car les paroles, dans l'état de nature, ne sont que du vent. Il va être nécessaire d'avoir recours à une force coercitive en capacité de punir le non-respect du contrat.

Le premier paragraphe de l'extrait du chapitre XIII (extrait fin page 12 du polycopié) souligne le souci des hommes de pourvoir à leur préservation en s'arrachant à l'état de guerre. On voit se dessiner la nécessité d'une force coercitive, un pouvoir qui fasse observer par les lois qu'il inspire. Si ce glaive peut être établi alors tous les problèmes pourront être résolus pour sortir de l'état de nature. On peut constater qu'à la différence d'Aristote, Hobbes ne pense pas l'homme comme un animal social. Il le pense la société comme le fruit artificiel d'un acte volontaire et d'un calcul intéressé en vue de préserver sa propre existence.

Le contrat social de Hobbes nécessite des préalables et des conditions de réalisation :

1 – Préalables : pour que la force arbitraire et coercitive s'impose par l'effroi, il faut qu'elle soit unique pour éviter d'avoir une possibilité d'imaginer la renverser. Hobbes affirme qu'il peut y avoir des biens communs dans le genre humain qu'au dépend des biens privés. Il ne croit pas que l'homme soit social et qu'il recherche des compagnons pour autre chose qu'assurer sa propre survie.

2 – Conditions de réalisation : l'artifice qui institue la société politique est le transfert du droit naturel de chacun sur toute chose et qui engendrait une violence permanente. La volonté unique va se transformer en un pouvoir institué qui se substitue alors à la volonté de tous. Le contrat social est donc passé non pas entre le souverain et les hommes mais entre tous les hommes entre eux. Le souverain n'est pas engagé envers les citoyens (il ne promet rien). Les contractants et le sujet vont constituer un être unique (république). Cette autorité est le Léviathan et tout autre homme est le sujet. Il n'y a alors aucune distinction entre Etat et société qui sont un.

### 3. Analyse du pouvoir du Léviathan

Sur la page titre de la première édition imprimée du *Léviathan* (1651), ledit Léviathan apparaît comme un gigantesque homme protecteur d'une cité et portant dans sa main droite

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

une épée (symbole du pouvoir temporel) et dans sa main gauche une crosse épiscopale (symbole du pouvoir spirituel). On a aussi une épée, un fort, un canon, etc. autant de symboles des attributs du pouvoir temporel. On retrouve aussi une énumération de symboles liés au pouvoir spirituel. Ces dessins représentent les moyens typiques de pouvoir et de combat dans la confrontation entre pouvoir temporel et spirituel. Les concepts et les distinctions ici présentés sont les armes politiques et les armes spécifiques des puissances indirectes spirituelles que dénonce Hobbes qui y voit les racines de la révolution anglaise et qu'il s'agit précisément d'endiguer par la réunion de l'ensemble des pouvoirs dans les mains du Léviathan.

Le terme de « Léviathan », en dehors du titre, n'est utilisé que 3 fois dans le texte. Hobbes y préfère utiliser la formule « *magnus homo* » ou « *magnus leviathan* ». Le Léviathan va se manifester sous la combinaison de 4 figures : « dieu mortel », « grand animal », « homme en grand » et « grande machine ». Chacune de ces expressions peut être opposée aux autres pour dégager une signification :

- « Homme en grand » contre les 3 autres termes : on pose l'inhumanité du Léviathan ce qui pose la question de l'intervention de l'Etat sous le signe de l'humanité et qui est nécessaire pour corriger le caractère bestial de l'homme ;
- « Grande machine » contre les 3 autres termes : on renvoie ici à la vie et est ainsi soulignée la nécessité de faire surgir au sein de la nature, une puissance antinaturelle où se rejoignent les dimensions de l'artifice et de la construction.

Dans sa définition du Léviathan, Hobbes fonde une des théories les plus extrêmes concernant l'Etat et ses pouvoirs sur les individus. Le Léviathan va faire la loi est cette loi n'est rien d'autre que la volonté du souverain. Ici, Hobbes entend dénoncer l'erreur des doctrines parlementaristes. Ce qui va faire que la loi est loi, c'est le fait même qu'elle puisse être mise en application par une force coercitive. Le pouvoir du souverain est illimité puisque c'est lui qui définit le droit et la morale. La souveraineté du souverain est indivisible puisque tous les pouvoirs sont concentrés en sa personne et il ne doit rencontrer aucun autre pouvoir susceptible de le brider sur sa route. Il ne peut être déchu puisqu'il n'a pas contracté avec le peuple : il n'a donc aucune obligation envers ses citoyens. Nul ne peut protester contre l'institution du souverain reconnue par la majorité ni incriminer les actions du souverain puisqu'il émane d'un vote majoritaire et ce qu'il veut, tous le veulent. Il n'y a pas opposition entre la science et le pouvoir souverain de l'Etat. Il n'y a nul besoin de protéger la science contre le pouvoir souverain de l'Etat. Le souverain possède donc les marques de la souveraineté : il exerce la justice, dispose du droit de faire la guerre comme la paix, choisit ses conseillers et ministres, châtie et rétribue à discréction et distribue les honneurs et les rangs. Les députés ne sont pas les représentants du peuple mais les mandataires du souverain auprès du peuple puisque seul le souverain est représentant du peuple.

Cette définition est extrême qui a une contrepartie : le souverain doit procurer à ses sujets ce pour quoi l'Etat a été institué au sortir de l'état de nature, c'est-à-dire la sécurité ou une « innocente liberté ». Le souverain doit garantir l'égalité devant la loi et devant les charges publiques ainsi que l'instruction et l'éducation. La prospérité matérielle exige que le souverain lutte contre l'oisiveté. Enfin, le souverain doit être constamment heureux dans ses entreprises extérieures : s'il fait la guerre, il ne peut que la gagner sans quoi le pouvoir qui l'a vaincu est

considéré comme supérieur et ses sujets peuvent s'y rallier. Avec cette théorie du pouvoir souverain, on est présence d'un Etat illimité et d'un absolutisme au sens propre. Toutefois, cet absolutisme n'est nullement un despotisme. C'est ce que ne comprendra pas Karl Schmidt au XXe siècle qui tentera de faire du *Léviathan* le modèle de la constitution du IIIe Reich.

Le but de la loi est de diriger les sujets du pouvoir afin qu'ils ne soient pas soumis à leur passion qui les conduirait rapidement à l'état de nature. La loi ne saurait écraser et opprimer les sujets. Ce que préserve l'état Léviathan est l'autorité qui est un « bienfait sans prix » et qui va faire de l'*homo homini lupus* (état de nature) un *homo homini deus* (état de société).

## 4. La confusion ou la subordination du pouvoir religieux au pouvoir politique

Ce qui peut dissoudre l'Etat, c'est l'absence d'autorité absolue et indivisible mais ce peut aussi être une conception fausse du rapport des pouvoirs civils avec le pouvoir religieux. Hobbes conseille la confusion du pouvoir politique et du pouvoir religieux. Il faut que le pouvoir politique n'entre pas en compétition avec le pouvoir religieux car Hobbes est hostile à toute division du pouvoir du souverain. Il défend l'autonomie de la sphère politique par rapport à toute Eglise. Sur le modèle de l'Eglise anglicane, il fait aussi du souverain politique le « prêtre suprême ». La puissance de l'Etat-Léviathan s'étend aux matières spirituelles ce qui contribue à saper les prérogatives papales. Il n'existe, pour Hobbes, aucune loi spirituelle dont la validité s'imposerait à la loi politique comme si elle était une loi supérieure. L'autorité souveraine doit être absolue et ne trouve pas sa légitimité dans une investiture divine et c'est parce qu'elle est absolue qu'on doit la considérer comme divine. C'est dans le droit naturel et dans le contrat social que le pouvoir va trouver son principe.

---

## ENCADRE - La critique de Leo Strauss

Leo Strauss pose une thèse critique envers *Le Léviathan* : Hobbes aurait procédé à une critique de la religion de la révélation qui se trouvait à la base de sa pensée politique. Cette critique n'est pas un effet du matérialisme de Hobbes. Cela renvoie à une conception du monde que Strauss appelle « les Lumières radicales » car Hobbes veut rendre impossible toute politique théorique et donc combat l'Eglise et la théologie responsable des guerres de religion. Il le fait paradoxalement en s'appuyant sur l'autorité de l'Ecriture et va déduire de la Bible la subordination du religieux au politique. A toutes les époques de l'ancienne alliance (alliance entre Abraham et Dieu), toute l'autorité se retrouve dans les mains d'un souverain qui ne doit pas son autorité par l'intercession de Dieu mais à des circonstances purement humaines. Le dualisme des autorités est infondé selon Strauss et même, est contraire à l'Ecriture. Strauss commence par prendre appui sur la Bible elle-même (Ancien testament) et après s'être appuyé sur l'Ecriture, il entame une critique de la religion de la révélation et radicaliser l'argument

cartésien du *deus decator* (il n'y a de salut et d'enfer que terrestre et seules la science et la politique peuvent permettre à l'homme de survivre dans un monde incompréhensible).

La démarche de Hobbes va accréditer la genèse théologico-politique de l'Etat moderne et Strauss attire notre attention sur la genèse de l'Etat moderne et sur la controverse qui éclate entre le roi Jacques Ier d'Angleterre et le cardinal Bellarmin après un attentat manqué contre le roi par des catholiques anglais. Jacques avait écrit un *Traité des libres monarchies* dont l'idée forte était que le droit divin des rois n'était pas lié à une institution ecclésiastique, le souverain ne dépendait d'aucune religion et n'était pas soumis à la *Common Law* (rejet de la théocratie médiévale et de la vision presbytérienne écossaise). Bellarmin, contre ces positions, défend la thèse d'un pouvoir temporel indirect du pape dans la continuité de la théorie pontificale et estimait que le pape donnait une légitimité au pouvoir des princes.

---

## Leçon 2 : La contestation de l'absolutisme

Les années 1640 constituent une période d'épreuves pour les monarchies absolues anglaise et française. Après l'exécution de Charles Ier en Angleterre, on assimile les événements en France et en Angleterre. L'histoire anglaise étend par la suite son ombre sur l'histoire française. L'expérience anglaise permet une critique nouvelle du despotisme parce qu'il accélère le processus de destruction des formes politiques et sociales. Le despotisme des rois est perçu comme un facteur déclenchant une contestation de la monarchie et comme la cause essentielle du processus révolutionnaire.

A partir des années 1650, on s'écarte d'une défense intransigeante de la monarchie contre les périls environnant et on en revient à l'idée que la monarchie est l'œuvre du peuple. De tout temps, il y a eu des peuples sans mais jamais de roi sans peuple. S'affirme donc le droit de résistance à l'autorité légitime au nom du droit à la sécurité des biens et des personnes et du droit à la liberté qui appartient à chaque individu. La Fronde en France a été l'occasion d'une résurgence du discours politique anti-absolutiste avant que Louis XIV ne restaure une confiance absolue en l'absolutisme. Il va toutefois en rester une écoute toujours prête à s'actualiser. Il va, dans le même temps, subsister le mauvais exemple anglais. Après la période du *Commonwealth* de Cromwell, la restauration va déboucher sur la seconde révolution anglaise (ou Glorieuse révolution) dans un processus de mutation anglais qui va donner naissance au parlementarisme anglais. C'est à cette période que va se rattacher la pensée et la figure de John Locke. Cette période va aussi profondément influencer la pensée française et en particulier, au moment où Louis XIV abroge l'édit de Nantes, par l'intermédiaire des protestants français. La fuite du roi Jacques II d'Angleterre, vaincu lors de la Glorieuse

révolution et qui se voulait l'allié et l'imitateur de Louis XIV, va souligner la fragilité de la monarchie quand bien même elle se présente comme absolue

## I. John Locke (1632 – 1704)

### A. Contexte historique

John Locke est le penseur de la Glorieuse révolution de 1688 qui va instaurer de manière durable la monarchie constitutionnelle malgré la tentative de George III de réinstaurer l'absolutisme en Angleterre. En même temps que cela, s'impose le libéralisme économique naissant à la veille de la Révolution industrielle du XVIII<sup>e</sup> siècle.

John Locke est né en 1632 d'un père homme de loi. Il passe son enfance près de Bristol et poursuit des études en littérature et en médecine à Oxford ce qui le conduit à devenir le médecin personnel du comte de Shaftesbury. Il a été amené à effectuer un long séjour en France entre 1672 et 1679. En 1683, à la suite de son protecteur, le comte Shaftesbury, impliqué dans une sombre affaire, se voit contraint de s'exiler en Hollande jusqu'en 1689 et y rencontre Guillaume d'Orange.

Après la première révolution aboutissant à la décapitation de Charles Ier, s'installe une forme de république qui ne dit pas son nom. S'ensuit une restauration des Stuart avec Charles II. Celui-ci meurt en 1685 et, à sa mort, son frère, le duc d'York, lui succède sur le trône d'Angleterre et prend le nom de Jacques II d'Angleterre. Jacques II, catholique, est en rupture avec l'anglicanisme et est aussi soupçonné de vouloir restaurer le catholicisme et l'absolutisme en Angleterre. Ses premières décisions étant autoritaires, les soupçons semblent fondés et, 3 ans plus tard, les opposants à Jacques II font appel aux Provinces unies. Guillaume d'Orange, gendre du roi d'Angleterre, débarque avec des armées en Angleterre et Jacques II abdique avant même le début des combats. Avec la renonciation de Jacques II, Guillaume d'Orange accède au trône d'Angleterre en vertu d'un vote des deux chambres du Parlement le 13 février 1689. Ce vote est accompagné d'un « contrat » : les prétendants doivent souscrire aux dispositions adoptées par les deux chambres (*Bill of Rights*). En vertu de ce *Bill of Rights*, le roi ne peut suspendre l'exécution des lois et reconnaît qu'il est illégal de percevoir des fonds pour la Couronne sans consentement du Parlement. On est en présence d'un véritable contrat entre le Parlement et le nouveau roi. Le peuple anglais, par l'intermédiaire du Parlement, choisit un roi qui se déclare prêt à respecter la Constitution dont les clauses sont clairement définies.

Locke revient alors en Angleterre et devient Ministre du Commerce et de l'Economie du roi Guillaume d'Orange. C'est un bref passage par l'action politique de haut niveau car il doit se retirer rapidement de ses fonctions pour reprendre son travail intellectuel et meurt en 1704 en laissant une œuvre abondante. Il est ainsi l'auteur des constitutions fondamentales des Etats de Caroline en 1669, *L'essai sur l'entendement humain*, des deux *Traités sur le gouvernement civil*. Le premier de ces deux traités constitue une réfutation des thèses de Filmer, jugées irrationnelles à propos de l'absolutisme. Le second contient l'essentiel de la pensée de Locke, en opposition à celle de Hobbes au sujet de l'état de nature et du contrat.

## B. La pensée politique de John Locke

Suivant la mode intellectuelle du temps, Locke va partir des concepts d'état de nature et de contrat originel pour donner naissance à la société politique. Il arrive après Hobbes et *Le Léviathan*, ce qui peut poser une difficulté compte tenu de son influence majeure. Le problème de Locke est donc d'arriver à fonder la liberté politique en partant des concepts utilisés par Hobbes avant lui et dont celui-ci a tiré une justification de l'absolutisme. Comment, en partant de ces mêmes concepts, arriver à une conclusion différente ? C'est un tour de force auquel va parvenir Locke par un certain artifice et par une habile progression de son raisonnement.

### 1. L'état de nature

Locke part des mêmes considérations et présupposés que Hobbes. L'état de nature se définit par une parfaite liberté mais aussi par une parfaite égalité qui n'entraîne pas la guerre de chacun contre tous puisque la liberté naturelle est bornée par la loi de nature (la raison) qui enseigne que nul ne doit nuire à un autre. La même logique implique donc que, dès l'état de nature, on puisse punir celui qui veut nuire et qui, ce faisant, va violer la loi de nature. Tout le monde, dans l'état de nature, possède ce droit qui possède 2 aspects : empêcher de nuire et obtenir réparation des dommages.

Bien entendu, le droit de punir n'est pas absolu et arbitraire. Il exclut, dans son exercice, les fureurs de ce que Locke appelle les vainqueurs irrités et vindicatifs. L'état de nature est donc déjà un état social. Les hommes sont déjà obligés de faire ou de ne pas faire des choses les uns à l'égard des autres alors même qu'il n'y a entre eux encore aucune convention expresse. Au nom des règles qui existent déjà dans l'état de nature, il convient de compter le respect de la propriété privée. Sans doute, Dieu a donné la terre aux hommes en commun mais la raison veut qu'ils fassent de la terre l'usage le plus commode. Cette commodité nécessite une appropriation individuelle de la terre. Cette appropriation individuelle est fondée par le travail de l'homme et se trouve limitée par ses capacités de consommation. Locke écrit : « autant d'arpents de terre que l'homme peut labourer, semer et cultiver et dont il peut consommer les fruits pour son entretien, autant lui en appartient-il en propre ». C'est la justification naturelle du droit de propriété qui est antérieure à toute convention sociale.

### 2. Le passage de l'état de nature à la société politique chez Locke

Si l'état de nature n'est pas l'enfer décrit par Hobbes, si la bienveillance et la propriété privée y règnent déjà, on comprend mal pourquoi les hommes vont se dépouiller volontairement de cet état de nature. Locke fait remarquer que si les hommes se trouvent déjà

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

bien dans l'état de nature, ils étaient tout de même exposés à des inconvénients et cherchent donc à être mieux avec la société politique. Nous sommes ainsi amenés à commenter l'extrait tiré du *Gouvernement civil* (chapitre IX) du polycopié.

Dans cet extrait, Locke justifie le passage de l'état de nature à la société politique en 2 temps :

1. Le paragraphe 123 prend acte des difficultés inhérentes à l'état de nature : dans l'état de nature, la jouissance d'un droit reste incertaine et exposée à l'accaparation d'autrui ;
2. Les paragraphes 124 à 127 définissent les 3 caractères essentiels de la société politique permettant ce mieux : de lois établies, un juge reconnu et impartial et enfin un pouvoir.

Il manque donc, dans l'état de nature, des lois établies, des juges reconnus et un pouvoir de contrainte ce qui se trouve dans l'état de société et le caractérise. C'est pour bénéficier de telles améliorations que les hommes vont accepter le changement. Pour Locke, la propriété de l'homme est reconnue à l'état de nature mais y reste exposée à une grande précarité et les lois de nature, bien que claires et intelligibles ne sont pas observées en raison de la force des intérêts et de l'ignorance. Locke sait qu'on ne saurait quitter l'état de nature pour un état pire encore et écrit donc : « on ne saurait prêter à une créature raisonnable l'intention de changer d'état pour être plus mal ». Chez Hobbes, l'état de nature constitue un état mortel et il y a donc un sacrifice nécessaire de liberté pour un peu de sécurité en l'état de société auquel on passe par un effet de panique. Chez Locke, il en va différemment : le passage de l'état de nature à l'état de société se fait au contraire pour la prospérité et la tranquillité. Le contrat social est une décision réfléchie et volontaire, soumise à la critique et par conséquent potentiellement réversible. Si l'on considère que l'état de nature est plus profitable, il peut y avoir un retour vers cet état. Commence à poindre ici chez Locke, le droit de dissidence et le droit de résistance. Ce changement d'état ne peut se faire que par le consentement : « les hommes étant tous naturellement libres, égaux et indépendants, nul ne peut être tiré de cet état et être soumis au pouvoir d'autrui sans son propre consentement ». Locke s'oppose ici à deux thèses absolutistes :

- Le pouvoir royal n'aurait été que le prolongement dans la société civile du pouvoir paternel or, pour Locke, il n'y a aucun rapport entre le pouvoir paternel et le pouvoir politique ;
- Le pouvoir est comme une conquête ce que réfute Locke car le gouvernement absolu ne saurait être légitime puisque le consentement des hommes au gouvernement absolu est inconcevable. Locke fait alors allusion au *Léviathan* de Hobbes : « ce serait assurément s'imaginer qu'il serait fort doux pour les hommes d'être dévoré par les lions ».

L'homme, dans l'état de nature, possède 2 sortes de pouvoirs : le pouvoir de faire tout ce qu'il juge à propos pour assurer sa conservation et le pouvoir de punir les crimes commis contre les lois naturelles. En entrant dans l'état civil, l'homme va se dépouiller, au profit de la société, de ses pouvoirs qu'il détenait à l'état de nature. La société possède donc les 3 caractères essentiels donnés plus haut (loi, juge et pouvoir coercitif). La société politique est l'héritière des droits des hommes libres de l'état de nature mais par contrat, les hommes libres n'aliènent qu'une partie de leurs droits. A la suite du contrat, on peut distinguer les droits conservés (la

propriété) et les droits aliénés (droit d'interpréter la loi naturelle, droit de punir). A partir de là, on peut définir les pouvoirs essentiels de la société politique, c'est-à-dire :

- Le pouvoir législatif qui va régler l'emploi des forces de l'Etat pour la conservation de la société et de ses membres. Il est sacré, c'est l'âme du pouvoir politique et le pouvoir exécutif doit lui être subordonné même si quantité de choses sont laissées à la discrétion du pouvoir exécutif ;
- Le pouvoir exécutif qui va régler l'exécution des lois positives au-dedans ;
- Le pouvoir confédératif qui va régir la paix et la guerre.

Les pouvoirs législatif et exécutif doivent être dans des mains différentes. Ce dernier doit être sur pieds quand ce n'est pas le cas du premier. Aussi, il pourrait y avoir une tentation d'abuser du pouvoir qui s'emparerait de ceux entre les mains desquels ces deux pouvoirs se trouveraient réunis. La sortie de l'état de nature n'a de sens que si elle permet d'améliorer les conditions d'existences des hommes. Toute autre fin qu'on prétendrait lui donner irait au-delà du mandat qui constitue cette société politique. C'est ainsi que Locke écrit que les hommes vont « chercher dans les lois établies d'un gouvernement un asile et la conservation de leur propriété ». On peut donc en conclure que pour Locke, à la différence de Hobbes, les droits naturels ne disparaissent pas à la suite du consentement à la société. Le pouvoir de la société, qui est incarnée par le législatif au premier chef, ne peut être supposé devoir s'étendre plus loin que le bien public ne le demande. Il ne peut être absolument arbitraire sur la vie et les biens du peuple et le pouvoir législatif n'est pas absolu : il est limité, comme l'Etat lui-même, par les droits naturels.

### 3. La doctrine de la « LIBERTÉ SOUS LA LOI »

Dans l'association politique, les lois de la nature s'incarnent dans les lois civiles et c'est à ces lois que le juge se réfère et c'est seulement à l'encontre ceux qui transgessent les lois que la force publique peut être légitimement employée. L'Etat, dans le cadre de la théorie lockienne est le gouvernement de la loi. Sa doctrine est le cœur du libéralisme. L'essence de la liberté ne consiste pas en le droit de tout faire mais une situation où l'on n'est pas soumis au pouvoir d'autrui. Il s'agit en somme d'un rapport social. Elle existe dans l'état de nature et si les droits naturels doivent être conservés dans l'état politique, une situation de liberté doit également exister dans ce dernier. Toutefois, il importe, pour éviter les occasions de conflits, de fixer les limites des domaines propres de chacun et c'est ce qu'accomplit la loi.

La loi est au premier chef une connaissance de ce que nous devons faire et ne pas faire si nous ne voulons pas empiéter sur la propriété d'autrui. Elle nous donne ainsi le moyen intellectuel d'éviter tout conflit avec autrui. La loi ainsi conçue rend possible la liberté. Locke écrit : « là où il n'y a pas de loi, il n'y a pas de liberté ». Sous le règne de la loi, notre pouvoir d'agir est limité puisqu'il nous faut nous abstenir d'empiéter sur la propriété d'autrui. En revanche, notre liberté est illimitée puisque nous ne sommes exposés à rien de ce qui limite la liberté, c'est-à-dire à aucune coercition. Si nous agissons conformément à la loi, personne ne

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

sera fondé à venir contrecarrer nos plans. Le citoyen qui obéit à la loi est libre totalement sans restriction. Il est soumis à des contraintes mais à aucune coercition.

Il faut qu'il n'y ait aucune incertitude : la loi doit être claire, générale, publique, non-rétroactive, stable et égale pour tous.

### 4. Spécificité de la pensée de Locke par rapport à Hobbes : Le droit à l'insurrection

Pour Locke, le pouvoir est un dépôt et est confié au gouvernement au profit du peuple. Si les gouvernements agissent d'une façon contraire à la fin (bien public), le peuple retire sa confiance et retire le dépôt. Autrement dit, face au gouvernement, le peuple garde en permanence une souveraineté potentielle en réserve et c'est, le peuple, lui et non le législatif qui détient le vrai pouvoir souverain. Il y a de sa part dépôt mais il n'y a pas contrat de soumission. Au couronnement de tout son édifice, Locke place le droit d'insurrection que l'auteur qualifie de « droit d'en appeler au Ciel ». Locke dit : « le peuple s'est réservé un droit qui appartient généralement à tous les hommes lorsqu'il n'y a point d'appel sur terre : savoir le droit d'examiner s'il y a juste sujet d'en appeler au Ciel ». L'inertie du peuple fait qu'il ne s'insurge qu'à la dernière extrémité. Lorsque le fardeau de l'absolutisme devient trop insupportable, il n'est plus de théorie de l'obéissance qui tienne. Cette théorie justifie d'avancer la révolution *Whig* de 1688 et ouvre la voie aux révolutions américaine et française de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. De fait, Locke reprend des arguments qui remontent à la théorie thomiste<sup>1</sup> du tyrannicide : on a le droit de résister par la force à un pouvoir politique tyrannique. Locke à l'originalité de le placer comme un droit constitutionnel et, ce faisant, rend la révolution inutile puisque ce principe va forcer d'avance le gouvernement à agir dans de justes limites.

La pensée politique de Locke constitue indiscutablement la base de la démocratie libérale d'essence individualiste dont on peut trouver certaines prémisses chez Hobbes.

## II. Montesquieu

Est-il vraiment l'inventeur du libéralisme moderne comme on a voulu le croire au XIX<sup>e</sup> siècle ? ou bien n'est-il qu'un opposant de droite à la monarchie absolue ? Cette question se pose dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, Voltaire et Condorcet ont pu l'accuser de composer avec les préjugés. De fait, son œuvre maîtresse va se prêter à plus d'une lecture. Montesquieu propose un problème singulier à l'historien des idées politiques. Il a eu de son vivant une grande notoriété et a pu bénéficier d'une réputation durable de grand penseur. Sa doctrine reste toutefois assez insaisissable.

---

<sup>1</sup> i.e. de Saint Thomas d'Aquin.

## A. ÉLÉMENTS DE BIOGRAPHIE : VIE ET ŒUVRE DE MONTESQUIEU

Charles-Louis de Seconda, baron de Montesquieu est né le 18 janvier 1689 au château de la Brède près de Bordeaux. Il a suivi, entre 1700 et 1705, des études au collège de l'oratoire à Juilly puis des études juridiques à Bordeaux. Il est ensuite devenu avocat puis conseiller au Parlement de Bordeaux. Il épouse une protestante et hérite de l'office de président à mortier du Parlement de Bordeaux mais il lui faut attendre d'avoir l'âge requis pour exercer cette charge. En 1731, il publie les *Lettres persanes* et entre alors à l'académie de Bordeaux où il trouve l'occasion de s'intéresser à un large éventail de disciplines scientifiques. En 1726, il vend sa charge. Il fréquente des salons et est par la suite élu à l'Académie française. Il entreprend aussi des voyages : en 1728-1729, il se rend en Autriche et visite l'Italie, l'Allemagne et la Hollande. Après ce premier périple, entre 1729 et 1731, il passe deux ans en Angleterre où il est admis dans la franc-maçonnerie. Il publie en 1734 ses *Considérations sur la grandeur des Romains et de leur décadence* mais s'engage ensuite dans un travail plus vaste qui devient *De l'esprit des lois* en 1748. Cette dernière publication lui vaut des déboires puisque le livre est interdit par la censure royale en France dès sa sortie et est ensuite mis à l'index à Rome en 1751 et finalement condamné par la Sorbonne en 1752.

Cela dit, en dépit de ces condamnations multiples, le succès de l'ouvrage est immédiat puisque l'on compte une douzaine d'éditions entre 1748 et 1750. Montesquieu est d'un côté affecté par la polémique mais bénéficie de l'aura que lui procure à l'échelle de l'Europe son ouvrage. Le livre est rapidement traduit dans toutes les langues et rencontre un indéniable succès auprès des « despotes éclairés » comme Frédéric II et la tsarine de Russie Catherine II prétend s'en inspirer dans l'introduction de son *Code des lois*. Les Anglais accueillent avec joie l'ouvrage qui fait l'éloge de leurs institutions et adoptent l'interprétation donnée par Montesquieu. Les dernières années de la vie de Montesquieu sont difficiles : il devient presque aveugle. Il meurt à Paris le 10 février 1755.

*De l'esprit des lois* est le fruit d'un travail de très longue haleine et d'innombrables lectures. C'est le grand dessein intellectuel de Montesquieu, il écrit lui-même : « au sortir du collège, on me mit dans les mains des livres de droit, j'en cherchai l'esprit ». Il s'agit de déterminer pour lui les principes, les motifs, les impulsions, les tendances vers lesquelles on se dirige. Il tente de saisir le juridique et le politique dans tous les aspects de la réalité sociale ce qui en fait en quelque sorte un précurseur de l'école française de sociologie. Pourquoi dans tel pays, sur tel sujet adopte-t-on telle loi et non telle autre ? pourquoi telle loi est-elle efficace et telle autre ne l'est-elle pas ? Ces questions sont passionnantes pour l'historien, le politologue ou le juriste mais n'admettent de réponse que s'il y a un esprit des lois. Montesquieu a donc lu les philosophes politiques, les historiens anciens et modernes. Il se fonde aussi sur ses voyages. Sa méthode est historico-comparative et c'est un homme qui se défie des théories abstraites. *L'esprit des lois* se compose de 6 parties et 31 livres qui sont eux-mêmes divisés en de nombreux chapitres parfois très courts. Il y a une confusion du plan qui va venir en grandissant. Au départ, la composition est très nette mais l'ouvrage perd de sa netteté au fur-et-à-mesure que se développe le projet.

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

Les 8 premiers livres constituent la première partie autour de la théorie du gouvernement. On peut dire que c'est un chef-d'œuvre au sein d'un ouvrage inachevé. La seconde partie se compose des livres 9 à 13 et étudie les lois dans leur rapport avec la défense de l'Etat, la liberté et la sûreté, les moyens de gouvernements (impôts et revenus publics). Par « rapport », il faut entendre une relation réciproque et non une relation à sens unique. Le livre 11 (« Des lois qui forment la liberté politique dans son rapport à la Constitution »), chapitre 6 (« Constitution d'Angleterre ») traite de la séparation des pouvoirs. La 3<sup>e</sup> partie analyse les causes physiques : les lois doivent être relatives aux physiques du pays (conditions environnementales, etc.). La 4<sup>e</sup> partie se compose du livre 19 qui fait appel à la notion d'esprit général de chaque nation forgeant gouvernement, traditions, religion, moeurs et manière. La 5<sup>e</sup> partie couvre les livres 20 à 25 et on y traite des lois dans le rapport qu'elles ont avec le commerce. En fait, cette 5<sup>e</sup> et avant-dernière partie correspond à une période de rédaction harassante pour Montesquieu (1745-1748). On constate le désordre croissant de l'ouvrage : on n'est plus en présence d'un ouvrage cohérent mais en présence d'une succession de monographies. La 6<sup>e</sup> partie clôt l'ouvrage dans un enchevêtrement concernant la féodalité et le droit français ancien ce qui constitue un changement complet de registre intellectuel (livres 27 et 28 puis livres 30 et 31). C'est dans cette dernière partie que Montesquieu aborde le problème des origines de la monarchie qui est discutée avec passion depuis la régence. Il témoigne alors d'évidentes arrière-pensées nobiliaires et absolutistes. Il n'y a pas de conclusion à l'ensemble de l'ouvrage. Montesquieu écrit : « cet ouvrage à penser me tuer, je vais me reposer, je ne travaillerai plus ».

## B. L'exposé de la pensée politique de Montesquieu

### 1. Des Lois

Montesquieu n'est pas le premier à avoir conçu une physique sociale mais est le premier à avoir voulu partir des faits et dégager de ces faits des lois. Sa démarche est donc totalement à l'opposé de celle de Rousseau. Montesquieu, dans son souci du fait se présente sous la forme d'un juriste et d'un spécialiste de politique. Pour lui, la société n'est pas le fruit d'une institution divine ou d'un ordre naturel. Il est donc fermé à la métaphysique comme à la théologie. Il est mal à l'aise sur le terrain du fondement de la société et du droit et se tient donc à l'écart de la théorie du contrat social. Chez lui, il y a une absence remarquable de tout contrat social puisque pour lui, le problème de l'origine est une question absurde : la société se précède toujours elle-même. Dans sa 44<sup>e</sup> lettre persane, il écrit : « qu'on ait commencé par rechercher soigneusement quelle est l'origine des sociétés ce qui me paraît ridicule. Si les hommes n'en formaient point, se quittaient et se fuyaient les uns les autres, il faudrait en demander la raison et chercher pourquoi ils restent séparer. Mais ils naissent tous liés les uns aux autres. Un fils naît auprès de son père et s'y tient, voilà la société et la cause de la société ». Il refuse de soumettre la matière de la sphère politique à des principes religieux et moraux mais aussi de les soumettre aux concepts abstraits de la théorie du droit naturel. Les lois sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses. Le dessein de Montesquieu est de changer

# HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

quelque chose dans la définition des lois alors admises. Avant, la loi appartenait au domaine de la loi, de la religion, de la morale et de la politique et Montesquieu rejette cette conception du mot « loi ». Dieu est certes la raison primitive mais les lois le mettent sur le même pied que les êtres. La loi n'est plus le reflet d'un monde idéal mais d'un rapport qui reste immanent aux phénomènes. Montesquieu va en appeler constamment à des choses que les hommes ignorent : le climat, le terrain, les mœurs, etc. Les lois dérivent d'un mix de nature et de culture de même que les atomes et les bêtes ont des lois qu'ils n'ont pas faites et ne connaissent pas, l'homme reste soumis à des lois qu'il n'a pas faites et qu'il ne connaît, au mieux, qu'imparfaitement.

## 2. La théorie des gouvernements

Ces gouvernements, Montesquieu nous les montre arrêtés, complets, définitifs et comme ramassés sur eux-mêmes de toutes les époques que leur histoire. Ce qui est important, c'est qu'il rompt avec la classification traditionnelle des gouvernements héritée de la pensée grecque. Jusqu'alors, on classait les gouvernements en fonction de l'étendue des décideurs. On distinguait donc la démocratie de l'aristocratie et de la monarchie. A cette classification, Montesquieu substitue une nouvelle classification qui distingue république, monarchie et despotisme. Elle est moins sûre que la classification traditionnelle dans la mesure où Montesquieu doit distinguer, au sein de la république, démocratie et aristocratie. Cette nouvelle classification procède de 2 éléments qui définissent ces nouveaux concepts :

- La nature : la structure particulière ;
- Le principe : le comportement de type individuel ou les passions humaines qui le font se mouvoir. Il assure une suprême influence.

On a donc le tableau suivant :

République		Monarchie	Despotisme
Aristocratie	Démocratie		
Nature : partie du peuple détient la puissance souveraine	Nature : le peuple en corps détient la puissance souveraine	Nature : un seul gouverne par des lois fixes et établies	Nature : un seul gouverne mais sans lois et sans règles entraînant tout par sa volonté et ses caprices
Principe : modération	Principe : vertu	Principe : honneur	Principe : crainte

### La république

Dans les démocraties, le peuple est à la fois souverain et sujet. Il doit alors faire par lui-même tout ce qu'il peut bien faire et déléguer le reste à des ministres ou des magistrats. Il est de la nature de la république qu'elle n'ait qu'un petit territoire sans quoi elle ne peut subsister. Le bien commun est sans cesse mis en danger par la particularisation des intérêts tandis que

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

dans une petite république, il est mieux connu et plus près de chaque citoyen. Le principe de la république démocratique est la vertu, c'est-à-dire que l'on demande un sacrifice continual de soi, de ses répugnances, de son égoïsme, de son indiscipline, de son avidité, etc. au gouvernement. Le gouvernement du plus grand nombre est la nature de la démocratie qui fonctionne mal si les lois cessent d'être exécutées. Il faut donc que cette vertu ne cesse jamais et c'est pourquoi l'on a besoin de la toute-puissance de l'éducation pour imprimer chez les enfants ce renoncement à soi-même, chose toujours très pénible. Cet amour des lois et de la république demande une préférence continue à l'intérêt public et toutes les lois doivent aller dans ce sens et la voie extrême du partage des terres n'est pas à exclure. Point de luxe en république car cela tourne l'esprit vers les intérêts et désirs particuliers. Il y a une nostalgie des républiques antiques aux mœurs si pures.

Cela dit, par-delà la référence aux modèles antiques, il introduit des cas d'espèce que sont les républiques marchandes. Dans celles-ci, il y a un problème particulier car, contrairement au tableau brossé par Montesquieu d'un régime austère qui fuit la richesse, on trouve des riches et des pauvres, des ambitions et des désirs (exemple de la Hollande) : comment ne peuvent-elles pas être corrompues ? Montesquieu dit : « l'esprit de commerce entraîne avec lui celui de frugalité, d'économie, de modération, de sagesse, de tranquillité, d'ordre et de règle ».

Dans les aristocraties, le pouvoir va aux meilleurs. C'est une république méritocratique. Il faut alors moins de vertu que dans une démocratie mais plus que dans une monarchie. Dans ces conditions, la demi-vertu reçoit le nom de « modération ». L'aristocratie ne peut être tenue que par le respect des lois. A défaut d'être égale à son peuple, il lui faut au moins être égale à elle-même donc être modérée. Cette distinction entre démocratie et aristocratie a nourri la réflexion des commentateurs et en particulier d'Althusser (*Montesquieu, le politique et l'histoire*). Dans son analyse marxiste, il affirme que Montesquieu ne croit pas à la république, puisque pour lui, le temps des républiques des cités-Etats de l'Antiquité est passé. Il souligne, à travers la distinction faite par Montesquieu, le soin apporté par celui-ci à distinguer deux peuples au sein du peuple. Rousseau ne veut pas que le peuple souverain légifère par ses représentants alors que Montesquieu soutient au contraire qu'une démocratie sans représentant n'est qu'un despotisme populaire imminent. Il laisse simplement au peuple le droit de choisir ses représentants.

### La monarchie

Par sa nature, la monarchie est le gouvernement d'un seul qui dirige l'Etat par des lois fixes établies. Cela suppose donc l'existence de pouvoirs intermédiaires et d'un dépôt des lois. Les pouvoirs intermédiaires ont pour mission de canaliser l'absolutisme. Le clergé constitue un autre pouvoir intermédiaire. Dangereux dans une république, il convient dans une monarchie surtout dans les monarchies qui vont au despotisme. Les villes avec leurs priviléges sont aussi un pouvoir intermédiaire. Montesquieu note aussi le dépôt des lois : ce sont des lois fondamentales fixes et établies qui doivent être placées à la garde d'un corps établit comme la nouvelle garde des pouvoirs intermédiaires. Si la forme républicaine convient aux petits Etats,

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

selon Montesquieu, la monarchie est parfaite pour les pays de taille moyenne. La monarchie trouve son ressort dans l'honneur, c'est-à-dire le préjugé de chaque personne et de chaque condition. L'honneur est la soif de préférence, de distinction, l'ambition qui est pernicieuse en république mais qui est un moteur dans une monarchie : « chacun va au bien commun en croyant aller à ses intérêts particuliers » dit Montesquieu. L'honneur sert l'Etat monarchique et oppose une borne aux incursions indues de la souveraineté.

### Le despotisme

Par sa nature, le despotisme est le gouvernement d'un seul et c'est en cela qu'il rejoint la nature de la monarchie mais c'est le gouvernement d'un seul sans loi et sans règle. Le souverain entraîne tout par sa volonté et ses caprices. Le moteur principal du despotisme est la crainte. Lorsqu'il parle de despotisme, Montesquieu songe essentiellement aux régimes orientaux tels que l'empire ottoman ou la Perse, la Chine ou le Japon. Il a des informations par les récits des voyageurs qu'il a compilé dans les différentes bibliothèques qu'il a pu consulter. Le despote ne s'occupe guère des affaires politiques et va donc se contenter de nommer un vizir auquel il abandonne tout pouvoir. A son tour, le vizir délègue le pouvoir qu'il a reçu du despote à des subordonnés et ainsi de suite. La vertu n'est pas nécessaire alors, l'honneur y serait dangereux et Montesquieu écrit : « il faut donc que la crainte abatte tous les courages et y éteigne jusqu'au moindre sentiment d'ambition ».

Quelle interprétation donner de cette définition du despotisme de Montesquieu ? Althusser en donne l'interprétation suivante : dans l'ordre des définitions de Montesquieu, le despotisme est le dernier des gouvernements. Il est le premier dans son esprit car effectivement, à la différence de la république et à la ressemblance de la monarchie, c'est un gouvernement existant mais c'est le gouvernement limite et c'est aussi la limite du gouvernement puisqu'il n'y a pas de structure et pas de lois. Dans l'esprit de Montesquieu, c'est le mal absolu, la limite du politique comme tel, sans transcendance politique ou juridique, sans passé ou avenir. Le despotisme est le régime de l'instant.

A travers le despotisme, c'est en fait la monarchie absolue que vise Montesquieu et dans ce qu'il vise de la monarchie absolue, ce sont les tentations qui guettent ce régime. En dénonçant le despotisme, Montesquieu défend les libertés particulières de la classe féodale, sa sûreté personnelle, les conditions de sa pérennité et sa prétention dans la hiérarchie politique (prétention frustrée par la monarchie absolue).

C'est une menace existante selon Montesquieu.

### 3. La CONSTITUTION D'ANGLETERRE OU LA SÉPARATION DES POUVOIRS

Pour Montesquieu, la monarchie est le régime idéal et tout particulièrement la monarchie britannique. Dans l'extrait du polycopié p.19, les 6 premiers paragraphes traitent de

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

la séparation des pouvoirs qui garantit la liberté, la sécurité et la modération. La seconde partie de cet extrait (paragraphes 7 à 13) pose le principe que le peuple, par l'intermédiaire de ses représentants, doit exercer le pouvoir législatif. Les représentants seuls sont capables de discuter les affaires. Le peuple n'est pas apte à gouverner directement mais il est tout-à-fait apte à choisir comme représentant l'homme le plus éclairé. Dans la troisième partie (paragraphe 14 et 15) on voit une défense du bicamérisme. Les gens distingués par les faits d'armes et la noblesse ne doivent pas être mélangés au bas peuple. Dans les 3 derniers paragraphes, Montesquieu pose que le système britannique, loin d'être révolutionnaire est en fait le sommet de ce qu'il appelle le « gouvernement gothique » en faveur duquel il exprime sa préférence. Il y a dans cette dernière partie, un passage obscur qui apparut bien énigmatique à nombre de commentateurs (« ce beau système a été trouvé dans les bois »). Montesquieu exprime alors les mœurs aristocratiques des anciens germains chez qui le roi était un *primus inter pares* puisque élu parmi les aristocrates.

Montesquieu défend donc la liberté du citoyen qui sera possible si et seulement si les pouvoirs sont séparés, c'est-à-dire détenus par des hommes différents. Dans la plupart des royaumes d'Europe, le gouvernement est modéré parce que si le prince exerce les 2 premiers pouvoirs (législatif et exécutif), il n'a pas la puissance de juger. Montesquieu analyse ensuite en détail chacun des 3 pouvoirs et apprécie que la Constitution anglaise consacre les priviléges. Il approuve le bicamérisme dans la mesure où les nobles et le peuple ont des intérêts séparés. Le pouvoir exécutif doit être détenu par un monarque qui peut avoir un droit de veto sur les lois votées par le pouvoir législatif comme celui-ci a le droit de récuser l'exécutif. Le régime anglais constitue alors l'exemple même du gouvernement modéré grâce à l'équilibre des pouvoirs.

Montesquieu se montre-t-il ici partisan du système de monarchie constitutionnel tel que celui qui existe alors en Angleterre ou supporte-t-il un autre système de monarchie constitutionnel ? Est-ce aristocratique ou proto-libéral ? Les commentateurs n'ont pas cessé de s'affronter à ce propos dans la mesure où certains ont pu voir en Montesquieu un précurseur de la Révolution tandis que d'autres ont pu voir en lui le prédecesseur de la révolution nobiliaire de 1787-1789. Pour Althusser, qui se fonde sur les travaux d'un juriste du nom de Charles Eisenmann, Montesquieu parle du mythe de la séparation des pouvoirs. Son analyse prolonge les réflexions d'Eisenmann. La thèse défendue est la suivante : la Constitution d'Angleterre aurait engendré un mythe car la séparation des pouvoirs n'existe pas chez Montesquieu, le législatif se fait marcher sur les plates-bandes par l'exécutif et il peut exercer un droit de regard sur l'exécutif et empiète également sur le judiciaire puisqu'il peut aussi s'ériger en tribunal. Il s'agirait donc d'une combinaison ou fusion des pouvoirs et la modération résulterait d'un partage des pouvoirs entre les 3 puissances (roi, chambre haute et chambre basse). Ce partage vise à exclure le despotisme populaire et la détention du judiciaire par l'exécutif. La noblesse gagne ainsi 2 avantages considérables : une force politique reconnue dans la chambre haute et un avenir, une position sociale, des priviléges qui se trouvent ainsi garantis contre les entreprises du roi et/ou du peuple. Si l'on veut conclure ce développement, il faut bien reconnaître que nous nous trouvons au cœur d'une controverse difficilement soluble et liée au flou des formulations Montesquieu. Les analyses de sa rédaction montrent que ce chapitre a été rédigé et rerédigé à des dates différentes sans que Montesquieu ne tranche dans un sens ou dans l'autre. Cela a pour conséquence

## 4. La théorie des climats

De l'homme esprit ou de l'homme animal, lequel l'emporte dans la conduite humaine ? Cela nous amène au débat sur la nécessité de la liberté. Jean Bodin, dans son ouvrage sur la république, a été le premier à introduire la notion de « climat » dans la réflexion politique. Dans *La république*, au chapitre premier du livre cinq, il affirme que les 3 climats qu'il distingue (climat nordique, du Midi et le climat tempéré) nous donnent des hommes forts différents :

- L'homme du nord est fort, brutal, impétueux mais aussi chaste et pudique. Bodin définit encore l'homme du nord comme mobile et sans parole. Il se gouverne donc par la force ;
- L'homme du Midi lui est opposé : il est lubrique, rusé, porté sur les sciences occultes, sur la philosophie et les mathématiques. Il se gouverne pour sa part par la religion ;
- L'homme du climat tempéré est tout à la fois moins fort que l'homme du nord mais plus raisonnable que l'homme du Midi.

C'est donc le premier à avoir posé le lien entre climat et gouvernement. Lorsque Montesquieu, ce débat est déjà vieux (Bodin écrit au XVI<sup>e</sup> siècle). Il aborde donc l'influence des causes physiques dans le livre XIV (*Des lois dans le rapport qu'elles ont dans la nature du climat*). Montesquieu s'intéresse ainsi aux effets de l'air froid et de l'air chaud. L'air froid insuffle aux individus plus de force corporelle, plus de confiance, plus de connaissance de supériorité, plus de hardiesse à entreprendre mais aussi moins de soupçons, moins de politique et moins de ruse. Dans les climats froids, on serait peu sensible au plaisir, à l'amour, aux désirs. Pour illustrer cet homme des climats froids, Montesquieu cite les Anglais. Pourquoi y a-t-il en Asie un « esprit de servitude » alors que l'on trouve en Europe un « génie de liberté » ? Montesquieu attribue cette distinction au fait qu'il n'y ait prétendument pas de climat tempéré en Asie. Cela rejoint donc certaines rêveries de Bodin. La théorie des climats de Montesquieu vient s'intégrer à l'ensemble plus large des règles qui gouvernent les hommes.

## 5. L'éloge de la noblesse

On peut dire qu'une idée a dominé toute la littérature politique au XVII<sup>e</sup> siècle : la monarchie absolue s'est établie contre la noblesse. Le roi, effectivement, s'est appuyé sur les roturiers pour contrebalancer le pouvoir de ses adversaires féodaux. Se développe alors la grande querelle entre germanistes et romanistes sur l'origine de la féodalité et de l'absolutisme. Parmi les germanistes, on peut citer Saint-Simon, Boulainvilliers et Montesquieu. Ils font l'éloge de la monarchie primitive où le roi est élu par les nobles comme l'était le roi de Germanie (cf. développements précédents). Dès lors que la monarchie est devenue absolue, le roi a combattu et a réduit les grands. Face à eux, les romanistes peuvent se définir comme les défenseurs de l'absolutisme et sont d'inspiration bourgeoise. Ils défendent la figure de Louis XIV qui incarne le souverain absolu et dans lequel les romanistes voient l'illustration d'un

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

despotisme éclairé. C'est l'idéal du prince qui sait apprécier les mérites de la bourgeoisie laborieuse aux prétentions périmées des nobles.

C'est dans cette controverse que viennent s'inscrire les écrits de Montesquieu. Effectivement, dans ses derniers livres, Montesquieu défend l'excellence de la noblesse : « il est heureux que la noblesse de France ne puisse déroger. C'est ce qui fait la grandeur du pays ». Il exprime ainsi son adhésion intime au principe d'une société d'ordre développant ainsi un point de vue proche de Boulainvilliers ou de Saint-Simon. Il marque sa préférence pour la noblesse d'épée dont il est issu sans mépriser pour autant la noblesse de robes à laquelle il appartient aussi. Il légitime donc le droit féodal qu'il considère comme parfaitement valide le point d'honneur qui consiste à régler un différend non par le droit mais par le combat. Il défend les principes d'une justice féodale.

Quel doit être le pouvoir de la noblesse en France ? Il adopte une position médiane entre partisan de la noblesse d'épée comme l'était Boulainvilliers (la noblesse doit détenir tout le pouvoir car elle descend des conquérants germaniques) et partisan du tiers-Etat comme l'était l'abbé Duclos (la noblesse ne doit avoir aucun pouvoir). La thèse de Boulainvilliers justifiait la prééminence sociale de la noblesse par le fait que les nobles français étaient les descendants des conquérants francs du haut Moyen Âge tandis qu'il voyait en le tiers-Etat les descendants des gallo-romains et des barbares qui ont participé à la chute de l'empire romain d'Occident. Les priviléges des nobles auraient ainsi constitué la suite de ce précédent historique. Montesquieu se situe dans une position médiane.

On peut donc dire que c'est très certainement une illusion de voir en Montesquieu un champion de la cause de la bourgeoisie qui triomphe avec la Révolution. On peut faire de lui un opposant de « droite » à l'absolutisme royal qui a donc servi dans la suite du siècle à tous les opposants de « gauche ». Il se fait l'adversaire du régime de son présent et sa pensée est en fait assez conforme à la pré-révolution nobiliaire de la fin des années 1780. Cette pré-révolution va traduire le refus de la noblesse d'accepter les réformes que tente d'introduire la monarchie de Louis XVI.

## III. JEAN-JACQUES ROUSSEAU (1712 – 1778)

### A. La vie et l'œuvre de Rousseau

Par sa protestation contre l'absolutisme royal, sa théorie de l'Etat républicain, Rousseau partage donc certains des principes de la tradition démocratique et libérale. Par sa vision très jacobine d'une économie gérée par l'Etat, Rousseau se situe « à gauche » de la tradition libérale même si d'autres aspects de sa pensée comme l'anti-intellectualisme ou le culte de la nature voire une certaine haine du progrès peuvent le faire apparaître comme étant de droite.

Il naît à Genève en 1712 d'un père artisan horloger féru de lettres antiques. Depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, Genève est la capitale du calvinisme et l'emprise de ce calvinisme est forte dans la vie et marque l'éducation de Rousseau. En 1722, son père est exilé de Genève pour des raisons

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

politiques et il est placé en pension chez un pasteur. Il quitte Genève en 1728, chose qu'il raconte dans son autobiographie (*Les confessions*). Cela marque le début d'une longue période de vagabondages entre la Savoie et la France. Il est finalement recueilli à Chambéry chez Madame de Warens qui le convertit au catholicisme. Il reste ainsi sous cette protection durant 13 ans. En 1741, âgé de 29 ans, il quitte Chambéry pour se rendre à Paris. Il obtient en particulier une place de secrétaire auprès du comte de Montaigu, alors ambassadeur de France à Venise ce qui permet à Rousseau de séjourner à Venise entre juillet 1743 et août 1744. Avant de devenir écrivain, Rousseau cultive ses talents de musicien. C'est un compositeur autodidacte et parvient alors à faire représenter un opéra qu'il a composé. Il abandonne ensuite ces 5 enfants à l'assistance publique à leur naissance.

En 1750, il répond à un concours de l'Académie de Dijon posé sous forme de question en adressant une réponse polémique à l'époque à la question posée. En 1755 il compose son *Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité parmi les hommes* et marque son hostilité à la société et à la civilisation et renonce à toute forme de vie mondaine en s'installant à la campagne (Montmorency). Il compose alors *La nouvelle Héloïse*, *l'Emile* et *Le contrat social* qui paraissent dans les années 1761-1762. *L'Emile* fait l'objet d'une condamnation du Parlement de Paris qui contient la profession de foi du vicaire de Savoie qui lui vaut une accusation d'athéisme. Cette condamnation est aussi valable à Genève qui condamne aussi *Le contrat social*. Face à la menace d'arrestation, il recommence une période d'errance qui dure une dizaine d'années. Il est alors amené à se réfugier dans la principauté de Neufchâtel qui relève de la souveraineté du roi de Prusse Frédéric II qui manifeste une orientation libérale dont bénéficie Rousseau. C'est là-bas qu'il peut faire face à ses détracteurs et en réponse aux autorités genevoises, il publie *Les lettres écrites de la montagne* qui défend ses idées et un projet de Constitution pour la Corse qui s'est alors insurgée contre Gênes et lutte pour son indépendance. En 1765, à l'invitation de Hume, il gagne l'Angleterre et reste 3 ans en exil. Il rentre ensuite en France et s'établit à Paris. Il est de plus-en-plus en proie à la paranoïa de la persécution et du complot. C'est dans ce contexte qu'il rédige *Considérations sur le gouvernement de Pologne* en 1771. A cette date, la Pologne est aux prises avec ses puissants voisins : la Russie, la Prusse et les Habsbourg. Ces considérations sont rédigées à la demande du comte de Wielorski. Rousseau juge de Jean-Jacques et *Les rêveries du promeneur solitaire* sont écrites entre 1776 et 1778 et s'éloignent de toute considération politique. Il meurt en 1778 à Ermenonville. Ses textes autobiographiques feront l'objet d'une publication posthume dans les années 1780. Sous la Révolution, au lendemain de la chute de Robespierre, ses cendres sont solennellement transférées au Panthéon.

### B. La pensée politique de Rousseau

L'œuvre de Rousseau ne se restreint pas à son œuvre politique mais on peut distinguer, dans l'ensemble de la production de Rousseau, une œuvre plus particulièrement politique : *Le contrat social*. Dans la réponse qu'il apport à la question posée par l'Académie de Dijon (« Si le rétablissement des sciences et des arts à contribué à épurer les mœurs »), il estime que le progrès est mauvais et que le bon sauvage est meilleur que l'homme civilisé. Ce réquisitoire

# HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

contre les conséquences morales des sciences et des arts semble être banal pour nous et ce qui dérange surtout à l'époque, par-delà la réponse provocatrice, c'est la dimension personnelle. Rousseau ne parle pas de la société à la manière d'un savant qui observe de loin sans parti-pris, il dénonce la société et son réquisitoire ne se réclame d'aucune institution : il revendique pour lui-même le droit de remettre en question son temps, les valeurs de son et l'organisation morale et politique de son temps. Il trouve ses idées dans sa conscience morale qu'il déclare indépendante de toute autorité instituée. Ce sentiment de révolte s'affirme dans toute l'œuvre de Rousseau dont ses écrits politique restent inséparables.

L'opposition fondamentale à la base de la critique rousseauiste est celle qui se situe entre l'être et le paraître. Elle recoupe une autre opposition : celle entre l'homme naturel (libre et indépendant) et « l'homme de l'homme » (prisonnier des apparences et d'une société tyrannique). Cette critique est riche en observations sociologiques et fondamentalement, l'interrogation de Rousseau porte sur l'opposition entre nature et culture. Le *Discours sur l'origine et le fondement de l'inégalité entre les hommes* fournit une double-réponse à l'interrogation qu'il comporte : on offre un modèle d'état de nature et esquisse l'histoire hypothétique de l'homme via le processus de la dénaturation.

## 1. L'ÉTAT DE NATURE

Rousseau, tout en utilisant l'information sur les sociétés primitives fournis par les récits voyage, il n'entend pas l'état de nature comme une réalité observable et ne le confond pas avec le mythe du « bon sauvage ». Il vise à construire un paradigme théorique sur les origines de l'homme pur tel qu'il a pu sortir des mains de la nature. La première thèse qu'il défend est que l'inégalité n'existe pas à l'état de nature : la liberté et l'indépendance sont l'apanage de l'homme originaire qui a deux traits essentiels que sont l'amour de soi et la pitié (répugnance à voir périr ou souffrir ses semblables). Ceci posé, Rousseau est loin d'idéaliser l'état de nature : il n'hésite pas à décrire l'homme naturel comme un animal borné aux seuls instincts physiques. Dans l'état de nature, les hommes ne forment même pas une horde, les individus vivent isolés les uns des autres et errent dans les forêts et ne connaissent ni famille, ni propriété, ni aucun interdit. La reproduction de l'espèce est due à la copulation « pacifique » au contraire du monde animal. L'homme naturel ne pense pas parce qu'il ne possède pas le langage. Il estime alors que la connaissance commence par les sens, à défaut de langage et l'abstraction ne naît qu'après coup. L'homme naturel est amoral mais est très moral.

Rousseau voit dans la théorie de Hobbes des erreurs. D'une part, ce dernier n'a pas compté la pitié parmi les instincts naturels et d'autre part, il n'a pas vu que la guerre résulte de la prééminence qui n'existe pas à l'état de nature. C'est la société qui crée l'état de guerre qu'Hobbes a pris, par erreur, pour l'initiale. L'homme naturel n'est pas méchant, il est seulement farouche. Rousseau s'oppose à Hobbes et va également être conduit à s'opposer à Aristote. Cette double-opposition de Rousseau à Hobbes et Aristote va venir marquer et souligner l'originalité de Rousseau par rapport aux grands courants politiques de son temps : pour lui l'état de nature n'explique pas les comportements de l'homme social. Si à l'état de

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

nature, l'homme est assez proche de l'animal, il y a cependant une différence fondamentale entre l'homme et l'animal : il possède une faculté qui lui permet de sortir de l'état de nature. Rousseau parle alors de la « perfectibilité ». L'homme a la capacité d'accumuler des connaissances, d'inventer des outils, d'enrichir ses sens et de se donner des nouveaux besoins. C'est cette perfectibilité qui est le propre de l'homme et qui le conduit sur le chemin de la dénaturation qui permet le passage de l'état de nature à l'état social.

Parmi les faits que Rousseau évoque pour expliquer la dénaturation, il y a la première enclosure, décision d'un homme de planter des piquets autour d'un champ qui a des suites tragiques. Il évoque aussi des grandes catastrophes qui détachent les îles du continent pour obliger les hommes à vivre ensemble ou la division du travail qui apporte l'agriculture, la société hiérarchisée, la propriété. Au cours de leur dénaturation, les hommes vont se donner de nouveaux besoins et pour les satisfaire, ils vont dépendre de plus-en-plus les uns des autres et s'affirme donc un besoin de sociabilité qui a des effets tout-à-fait contradictoires. Sous l'effet de cette intensification des relations entre les hommes, l'homme gagne en conscience morale et succomber au vice. La société produit de plus-en-plus de richesses mais l'inégalité devient une réalité. L'homme a créé des liens sociaux mais les intérêts égoïstes et la discorde vont le séparer de ses semblables et l'homme découvre ainsi la passion (l'amour-propre). Cet amour-propre submerge désormais l'amour de soi. Se met ainsi en place une marche à l'inégalité qui est encouragée par le développement de la considération, de la vanité et du mépris. Chacun commence à vouloir regarder et être regardé lui-même d'où la dépravation de l'espèce humaine. Rousseau rejoint Machiavel : « un être fourbe et artificieux avec les uns, impérieux et dur avec les autres ». Le contrat social est à l'origine de toute société existante et a été réalisé par les riches au seul avantage des riches. D'où l'aspect révolutionnaire de l'œuvre de Rousseau.

### 2. Le contrat social et la juste cité

Le projet formulé par Rousseau renvoie à un ouvrage (*Les institutions politiques*) duquel Rousseau détache *Le contrat social*. Nous sommes, dans l'extrait du polycopié, en présence de formules particulièrement denses qui se prêtent à plusieurs interprétations et qui ont suscité des controverses multiples. Le corps politique légitime est composé d'individus autonomes qui sont libres et égaux en droit et qui participent directement aux affaires de l'Etat formant ensemble le peuple souverain. La souveraineté vient s'exercer par des lois qui statuent que sur les problèmes concernant le corps politique dans son ensemble, toute division de la société en ordre hiérarchisé se trouve condamnée. La contrat social garantie les libertés individuelles, la jouissance de la propriété privée, etc. toutefois Rousseau ne pense pas que le libre jeu des intérêts personnels puisse faire converger les intérêts individuels dans l'intérêt collectif. La cité ou république doit être juste, supprimer l'inégalité sociale qui est source de maux et de division et reposer sur la vertu de ses membres. La cité comporte des exigences morales et légales à l'égard de ses citoyens avec le respect de la loi qui est l'expression de la volonté générale.

Le corps moral et collectif a une volonté qui ne peut être déléguée à un monarque : elle est inaliénable et indivisible. Pour mieux cerner la source de cette volonté générale, Rousseau

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

élabore le concept de ladite volonté générale. Elle n'est pas la volonté de tous mais vise l'intérêt général et le bien commun. Elle est donc juste. Rousseau développe la théorie des deux amours et envisage leur mélange en les représentant sous forme de vecteur. Le processus de vote qui va permettre de dégager la volonté générale va permettre d'annihiler les passions (amour-propre) pour ne conserver que l'amour de soi. Chaque votant ne va voir que ce qui résulte en lui de la raison et de ses passions. La somme de ces vecteurs tend vers zéro. Cela aboutit donc à une annulation des amours-propres. La seule addition des vecteurs amours de soi va représenter la volonté générale. L'homme est forcé d'être libre car on le débarrasse des passions en lui et on le force à voir son propre bien. Cette conception porte aussi en elle-même la condamnation par Rousseau des brigues ou des factions (les partis en langage moderne). Dans le processus de la volonté générale défendue par Rousseau, les passions s'annulent par le nombre et l'indépendance des uns des autres. Sans cela, on aboutirait à des factions au sein du corps politique et on ressuscite les passions. Il faut donc empêcher les individus de converser entre eux au moment de la décision. C'est la volonté de tous qui s'opposeraient à la volonté générale. Par sa théorie de la constitution de la volonté générale par une procédure électorale particulière, il condamne le système des partis politiques. Rousseau voit dans l'unanimité la meilleure expression de la volonté du corps social et du civisme de ses membres.

### 3. La république rousseauiste

Dans l'extrait du chapitre VI présenté dans le polycopié, le premier paragraphe revient sur le fait que la République est régie par des lois et est gouvernée par l'intérêt public. Dans le second paragraphe, il est question des savoir si le peuple est capable en lui-même d'établir le contrat social et ce paragraphe laisse entendre qu'il y a une nécessité de l'intervention d'un *deus ex machina*, c'est-à-dire d'un législateur.

Le modèle politique pensé par Rousseau participe de ce mouvement d'idées qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, annonce l'avènement de la démocratie et d'un espace politique nouveau. Rousseau n'envisage pourtant pas le caractère conflictuel d'un tel espace. Sa principale préoccupation consiste dans l'installation dans un champ politique défini par la souveraineté du peuple, d'une solidarité entre les citoyens. L'exemple est offert de petites communautés rurales et urbaines fermées sur elles-mêmes, selon les exemples idéalisés de Sparte et Rome dans l'Antiquité. Son idéal est un petit peuple aux mœurs purs et simples pratiquant la démocratie directe. Il trouve la république comme forme de gouvernement mal adaptée aux grandes nations modernes. Il importe par-dessus tout de préserver les liens intracommunautaires, de protéger le corps politique contre la naissance de conflits déchirants en son sein, qui ne peuvent être que le signe d'un éclatement prochain.

Le législateur est défini au paragraphe 1 comme une intelligence supérieure qui voit toutes les passions des hommes et n'en éprouve aucune. Le paragraphe 2 traite du statut particulier du législateur : ce n'est point magistrature, point souveraineté. Le paragraphe 3 revient sur l'exemple de la royauté à Sparte et le modèle des cités-états fermées sur elles-mêmes. Les paragraphes 4 et 5 reviennent sur le statut particulier du législateur, qui ne doit pas détenir le pouvoir législatif, et il y a nécessité *in fine* de soumettre la volonté particulière du législateur au suffrage libre du peuple.

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

On est ici en présence de la 1ère rupture qui intervient dans l'argumentation de Rousseau. Effectivement l'établissement du contrat social requiert l'intervention d'un personnage extérieur, et d'un *deus ex machina*, d'où le problème du rapport entre le bon peuple et les bonnes lois, mais on ne peut laisser le peuple s'instituer tout seul. Le législateur répond à la dialectique du voir et du vouloir. Le législateur de génie voit le bien, mais alors il y a le problème de la compatibilité avec la théorie de la volonté générale : comment le peuple pourrait-il approuver ce qu'il ne voit pas lui-même ?

Il y a condamnation nette et franche par Rousseau de tout mécanisme représentatif, car la souveraineté ne peut être représentée par là même qu'elle est aliénée. La représentation parlementaire des Anglais est pure illusion et la représentation est un legs du gouvernement féodal.

Dans le paragraphe 1, il prône la tolérance de l'Etat en matière religieuse. Dans le paragraphe 2, il appartient au souverain de fixer les articles de la sociabilité, il y a possibilité de punir de mort un citoyen qui ne la respecterait pas. Le paragraphe 3 pose caractères généraux et énonce les dogmes de la religion civile. Rousseau fait sienne une idée maîtrise des Lumières : la tolérance. L'Etat n'intervient pas dans les croyances religieuses de ses citoyens, et il assure la liberté de conscience. Aucun culte n'est considéré comme religion d'état, et tous les cultes sont tolérés à condition qu'ils respectent les principes de la tolérance. La cité n'est pas laïque, il appartient au peuple de fixer « une profession de foi purement civile ». Selon Rousseau, le 1er état religieux de l'humanité était le polythéisme, chaque peuple avait son dieu d'où une parfaite identité entre cohésion politique et cohésion religieuse. La rupture est introduite par les juifs avec le monothéisme. Le pouvoir spirituel a vocation universelle, le pouvoir temporel a vocation nationale. Chaque état cesse d'être un, d'où la nécessité de mettre un terme au divorce : à la suite de Hobbes qui a bien vu le problème, Rousseau prône l'unité politique, c'est-à-dire l'union de la religion et de l'état. La religion civile instaurée est imposée à tous. Rousseau peut se montrer tolérant avec les religions proprement dites. Rousseau commence par poser la tolérance religieuse. Supériorité du politique et de l'Etat fondé sur la religion civile.

### C. LA RÉCEPTION DE L'ŒUVRE DE ROUSSEAU

#### 1. Rousseau, théoricien de la Révolution française ?

Dans la postérité immédiate de Rousseau on trouve la génération qui est entrée dans la Révolution française. On a longtemps interprété la politique de Rousseau à la lumière de l'expérience révolutionnaire en cherchant chez Rousseau des antécédents et des influences qui se sont appliquées pendant la Révolution et notamment en ce qui concerne le jacobinisme. Il y a de fait des points communs qui témoignent d'une emprise de la pensée de Rousseau sur les révolutionnaires même s'il y a aussi des différences.

Pour ce qui est des points communs, il y a d'abord le jacobinisme qui a fait sien certaines idées de Rousseau comme le concept de volonté générale une et indivisible. Ainsi que la souveraineté du peuple ou la cité-patrie. Selon Philippe Nemo, en transposant au profit du

# HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

peuple les préjugés de soumission au motif absolu de l'intérêt général, Rousseau aurait facilité la tâche de ce qui étaient candidats à l'exercice d'une dictature du peuple.

Il faut néanmoins poser aussi l'existence de différences notables. D'abord, Rousseau n'a conçu la république que dans le cadre de petites cités-Etats fermées sur elles-mêmes et pratiquant la démocratie directe et la trouvait inadaptée aux grandes nations et à la pratique des grandes nations. Le culte des jacobins ne s'apparente guère à la pensée de Rousseau. Par ailleurs, les jacobins étaient les seuls à se réclamer de Rousseau et la pensée contre-révolutionnaire elle-même a puisé des arguments comme la non-adaptation des républiques aux grandes nations.

## 2. Rousseau précurseur du totalitarisme ?

Le rousseauïsme comme précurseur du jacobinisme n'a pas échappé aux controverses assez récentes (années 80) auxquelles l'histoire de la révolution jacobine a donné lieu. Perspective de la commémoration du bicentenaire de 1789. A l'extrême-droite, la Révolution Française était remise en question comme moule des régimes totalitaires du XXe siècle.

La Révolution Française dans sa phase jacobine (1792-94) a donné lieu à des polémiques virulentes qui présentent la dictature montagnarde comme une préfiguration des régimes totalitaires. Cette mise en cause de la Montagne a été la lecture de la guerre de Vendée (1793-94), que certains voulaient voir comme le premier génocide de l'histoire contemporaine. Crime de guerre certainement, pas un génocide (car pas de « peuple vendéen »).

Il y a eu d'autres mises en cause plus larges, un certain nombre de philosophes (comme Russel ou Popper) ont dénoncé la métaphysique historiciste qui a eu inéluctablement comme conséquence de Platon à Hegel ou Marx, des formes de pensée totalitaire. On a donc voulu déceler dans l'œuvre de Rousseau les antécédents de certaines idées totalitaires, voire du totalitarisme.

A ce courant se rattache Philippe Nemo (fait partie des nouveaux philosophes). Il range Rousseau parmi les adversaires de la tradition démocratique et libérale, et il avance trois arguments :

- Rousseau serait l'auteur d'une théorie de la volonté générale comme négation de la nécessité du pluralisme dans l'Etat. L'existence d'opinions diverses constitueraient selon Rousseau un obstacle gênant à l'expression de cette volonté générale, par conséquent Rousseau a été un adversaire de la démocratie ;
- Rousseau condamnerait aussi implicitement la propriété. Dans le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité* et le *Contrat social*, Rousseau voudrait que tous les droits naturels individuels soient abolis au moment du passage à l'état civil, en contradiction avec le principe du libéralisme ;
- Rousseau aurait donné une justification doctrinale à la dictature au nom du peuple.

Ce débat sombre facilement dans l'anachronisme en projetant sur l'œuvre de Rousseau des concepts, des problèmes et des interrogations qui sont propres à notre époque mais pas à

# HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

la sienne. Il faut comprendre la pensée de Rousseau en partant de son temps. Cette pensée participe à sa manière, avec ses hésitations et ses ambiguïtés à l'émergence de la démocratie moderne, émergence à peine entamée au XVIII<sup>e</sup> siècle. D'autre part, il faut constater que Rousseau a formulé des questions qui dépassent son époque et qui restent aujourd'hui pertinentes, à savoir les rapports entre la politique et la morale, entre l'affirmissement des libertés individuelles et l'exigence de justice et de solidarité.

## LEÇON 3 : ADAM SMITH

### I. BIOGRAPHIE D'ADAM SMITH (1723 – 1790)

Le père d'Adam Smith était un douanier écossais et mourut le 5 janvier 1723 laissant sa veuve enceinte. Adam Smith naît donc 5 mois après la mort de son père, le 5 juin 1723 à Kirkcaldy en Ecosse. Le jeune Adam Smith apparaît comme un enfant introverti subissant la passion abusive de sa mère avec une tendance affirmée au bégaiement. C'est un pur esprit qui va étudier la philosophie, la littérature à l'université de Glasgow puis au Bailliol College jusqu'en 1746. En 1751, il est nommé à l'université de Glasgow où il obtient la chaire de philosophie morale et se lie dans le même temps d'amitié avec Hume. Il accepte la proposition d'un homme politique influent du nom de Charles Townsend de devenir le précepteur de l'un de ses beaux-fils. Avec son élève, il voyage en Europe continentale entre 1754 et 1756. En France, Smith est amené à séjourner à Toulouse et est traumatisé par l'affaire Calas (affaire qui avait entraîné la condamnation d'un protestant sur la base d'une accusation reposant sur son appartenance au calvinisme). De Toulouse, il se rend ensuite à Paris où il fréquente alors les cercles intellectuels français et rentre en Ecosse en 1756 et s'y enferme durant une décennie pour rédiger son œuvre maîtresse *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1766). La Grande-Bretagne connaît un bouleversement avec la révolution industrielle qu'il tente d'analyser. Son ouvrage vaut à Adam Smith d'être considéré comme le père de l'économie moderne. Il devient ensuite commissaire aux douanes à Edimbourg et lord-recteur de l'université de Glasgow de 1787 à 1789. Finalement, il meurt le 10 juillet 1790 à Edimbourg dans un oubli relatif puisqu'il a refusé les honneurs les plus prestigieux.

### II. LA PENSÉE ÉCONOMIQUE D'ADAM SMITH

#### A. LES INSPIRATEURS DE LA PENSÉE D'ADAM SMITH

La parution en 1776 de *La richesse des nations* a, d'entrée de jeu, occulté tous les écrits antérieurs en particuliers ceux de l'école des physiocrates qui ont précédé la réflexion d'Adam Smith. Son livre va donc servir de guide aux générations suivantes d'économistes et fournir à toutes ces générations le point de départ de leurs spéculations.

Plusieurs raisons vont expliquer la place unique de cet ouvrage. D'abord il faut souligner la très grande valeur littéraire de l'ouvrage d'Adam Smith. Il est bien écrit et intéressant, nourri de faits précis et aborde les questions les plus actuelles qui préoccupent ses contemporains comme par exemple la question du régime coloniale puisque la révolution américaine bat alors son plein. Il y a aussi la question du régime des grandes compagnies commerçantes et aborde aussi la question du système mercantile et de l'organisation monétaire. Ensuite, Smith a pris ses prédecesseurs pour les fondre dans un système plus général et les dépasse en substituant à leur vues fragmentaires une véritable philosophie sociale et économique. Parmi ceux auxquels il fait de larges emprunts, on peut citer Hume ou encore Bernard de Mandeville. Celui-ci était un médecin hollandais d'origine française et a publié au début du XVIII<sup>e</sup> siècle la *Fable des abeilles. Vices privés, bénéfices publics*. Sa thèse est la suivante : en se montrant égoïste et dépensier, tout individu génère la prospérité commune. Ses dépenses nourrissent la demande et son égoïsme rendent les relations sociales claires. Cette pensée renie la vertu des puritains et des calvinistes. Le succès de *La richesse des nations*, s'explique aussi par les emprunts d'Adam Smith aux physiocrates qu'il a connu pendant son séjour à Paris en 1755. Ils valorisaient l'ouverture du commerce notamment et bien que la relation entre Smith et les physiocrates ait été courte, ils ont eu une profonde influence sur ses travaux. Il a fréquenté deux physiocrates très en vue : Quesnay et Turgot qui a été ministre de Louis XVI d'ailleurs. Il leur a emprunté en particulier l'idée de la distribution des revenus annuels entre les différentes classes de la nation. Il va cependant dépasser leur pensée en adoptant une vision d'ensemble encore plus large car ceux-ci restent obnubilés par le rôle de l'agriculture.

## B. La division du travail

Pour lui, la véritable source de la richesse est le travail. Il a effectivement voulu marquer l'opposition de sa doctrine avec celle des physiocrates puisque c'est le travail et non la terre seulement qui enfante les richesses. Ce ne sera pas le travail d'une seule classe mais le travail de toutes les classes qui sera le plus productif. La richesse annuelle créée dans un pays est l'effet du labeur commun de tous ceux qui y travaillent et cette richesse va résulter de la coopération de tous les travailleurs. Il y a là dans la pensée de Smith une différence essentielle avec la pensée physiocrates qui distinguaient les classes productrices et les classes stériles. Cette coopération entre les classes va se réaliser sous une forme particulière avec Smith : la division du travail. Le mérite original de Smith est d'avoir mis en lumière et à la base de son ouvrage ce fait fondamental dont la constatation nous apparaît aujourd'hui comme une banalité. Chaque homme, au lieu de pourvoir à l'ensemble de ses besoins, se borne à fabriquer un seul produit qu'il échange ensuite contre ce qui lui manque. De là on pourra créer un énorme accroissement des richesses.

Adam Smith attribue la puissance de cette division à 3 causes principales :

1. La dextérité : chaque travailleur qui se trouve confiné dans une besogne identique acquiert une dextérité ;
2. Le gain de temps : on ne perd plus de temps à changer de besogne ;
3. Les inventions et les perfectionnements : le fait d'être absorbé dans un seul travail stimulerait l'innovation.

La division du travail se heurte toute de même à deux limites :

## HISTOIRE DES IDÉES POLITIQUES MODERNES

1. L'extension du marché : quand le marché est trop petit, personne n'est encouragé à se consacrer à une seule occupation ;
2. L'accumulation du capital : il va sans dire que la division du travail est facilitée par l'accumulation du capital et un industriel dans son usine pourra mettre entre place la division du travail s'il a des capitaux puissants.

A la différence des physiocrates qui représentaient le monde économique comme une série de classes superposées les unes aux autres, Smith au contraire envisage la production sociale comme résultante d'une série d'entreprises juxtaposées reliées entre elles. Une conséquence pratique de cette conception est que l'impôt pourra retomber sur toutes les classes comme le voulaient les physiocrates. L'impôt doit être prélevé sur toutes les classes sociales et à l'impôt unique, Smith va opposer l'impôt multiple qui frappe toutes les sources de revenus (travail et capital) mais aussi la terre. C'est la règle de la proportionnalité des charges aux facultés de chacun.

Cela dit, Smith n'est pas complètement sans oublier l'influence physiocrate et admet que le travail des artisans et des commerçants est moins productif que les fermiers et ouvriers agricoles qui constituent le capital avec un profit et parviennent aussi à fournir une rente au propriétaire. Adam Smith défend l'idée que l'agriculture est un travail d'homme. Il y a un traitement inégal entre l'agriculture et l'industrie mais cet ouvrage est loin de constituer un texte prophétique en faveur d'une nouvelle société industrielle puisque la révolution industrielle débute au Royaume-Uni. Ce n'est pas un précurseur de l'industrialisme naissant et ne perd pas une occasion de montrer la supériorité de l'agriculture.